



**DÉLIBÉRATION N°2015-06-05-1
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

Séance du 5 juin 2015

**POINT 1 : APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS
D'ADMINISTRATION DU 13 MARS ET DU 3 AVRIL 2015**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'Éducation ;
VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 et modifiés le 30 janvier 2015 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE à l'unanimité avec 25 voix pour, les procès-verbaux des Conseils d'Administration du 13 mars et du 3 avril 2015, tel qu'annexés.

À Nantes, le 5 juin 2015

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX





UNIVERSITÉ DE NANTES

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ**

SÉANCE DU VENDREDI 3 AVRIL 2015

PV N°380

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXCEPTIONNEL DE
L'UNIVERSITE EN ASSEMBLEE PLENIERE DU VENDREDI 3 AVRIL 2015**

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni à l'UFR de Pharmacie, sous la présidence de M. Olivier LABOUX. Siégeaient à ses côtés : M. Mohamed BERNOUSSI, Premier Vice-président, Vice-président du Conseil d'Administration et M. Dominique AVERTY, Vice-président Formation et Vie Universitaire.

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 26 membres

BELLETTRE Jérôme	Ens. A	POLYTECH Nantes
BROCHARD Cyrille	BIATSS	UFR Sciences et Techniques
CARON Lise	Ens. B	UFR Médecine et Techniques Médicales
CATALA Michel	Ens. A	UFR d'Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie
CLERGEAU Christophe	Pers. Ext.	Région des Pays de la Loire
DANIEL Karine	Pers. Ext.	Nantes Métropole
DIKONGUE Emma	Etudiant	UFR Sciences et Techniques
DRONNEAU Céline	BIATSS	POLYTECH Nantes
GUEVEL Arnaud	Ens. A	UFR STAPS
JOLLIET-EVIN Pascale	Ens. A	UFR Médecine et Techniques Médicales
LABOUX Olivier	Ens. A	Président de l'Université de Nantes
LALLEMENT Claire	Etudiant	UFR Droit et Sciences Politiques
LE FICHANT Françoise	Ens. B	UFR Droit et Sciences Politiques
LESTIEN Françoise	Pers. Ext.	CARENE
MARTINEZ-VASSEUR Pilar	Ens. A	UFR Faculté des Langues et Cultures Etrangères
MENUET Philippe	BIATSS	UFR Droit et Sciences Politiques
OBLE Diane	Pers. Ext.	CGT
POULAIN Frédéric	Pers. Ext.	CCI de Nantes – Saint Nazaire
RANSON Grégoire	Etudiant	UFR d'Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie
ROYER Zahra	Ens. B	IEMN-IAE
RUVAULT Valentin	Etudiant	UFR Médecine et Techniques Médicales
SAMI Taklit	Ens. B	UFR Sciences et Techniques
SUDREAU Philippe	Pers. Ext.	Directeur du CHU de Nantes
TOSTIVINT Xavier	Pers. Ext.	MEDEF de Loire Atlantique
TOUCHARD Mathieu	Etudiant	UFR d'Odontologie
TRICHET Valérie	Ens. B	UFR Médecine et Techniques Médicales

AVAIENT DONNE PROCURATION : 5 membres

ISHOW Eléna	Ens. A	UFR Sciences et Techniques
KERBOURC'H J. Yves	Ens. A	UFR Droit et Sciences Politiques
LELOUREC Hervé	Ens. B	UFR Psychologie
POUZAIN Yves	Ens. B	IUT de Nantes
SAI Pierre	Pers. Ext.	Directeur général d'ONIRIS

MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS A L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSES	ARRIVES EN COURS
31	26	5	0	0

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE

BARBU Noël	Vice-président Développement et Partenariats économiques
BEZAULT Valérie	Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles
DEFOIS Serge	Directeur du Cabinet
FATTAL Paul	Vice-président Qualité et Développement Durable
VADE Corinne	Rectorat de Nantes
KEROUANTON J. Louis	Vice-président du Patrimoine Immobilier
PENISSON Stéphanie	Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles
TEXIER Stéphanie	Directrice Générale Adjointe des Services
Directeurs de Composantes	

1. Approbation Des Statuts de l'Université Bretagne Loire - UBL (après avis du CTE)

LE PRÉSIDENT ouvre la séance à 8 heures.

POINT 1 : APPROBATION DES STATUTS DE L'UNIVERSITE BRETAGNE LOIRE - UBL (APRES AVIS DU CTE)

LE PRESIDENT rappelle le contexte de la loi sur l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 22 juillet 2013, et une volonté de regrouper les établissements sous trois formes différentes. Aujourd'hui 120 établissements contractualisent avec le Ministère à la faveur de dotations annuelles et de contrats quadriennaux qui vont devenir quinquennaux. La volonté du législateur est d'avoir des interlocuteurs plus représentatifs d'un site et de coopération sur certains sites. Parmi les trois regroupements possibles, il y a la fusion, comme à Strasbourg, Marseille, Bordeaux ou encore Montpellier. Il y a aussi l'association qui est le rattachement d'un établissement auprès d'un autre plus important qui contractualisera pour le compte des deux avec l'Etat, comme à Clermont-Ferrand. Enfin, il y a des regroupements d'établissements qui construisent un nouvel établissement qui sera l'interlocuteur pour l'ensemble des établissements du site. Il s'agit des Communautés d'Universités et d'Etablissements, choix qui a été fait sur le site interrégional. La loi souhaitait un périmètre inter académique, il est en fait interrégional pour l'UBL et ce, pour plusieurs raisons. Tout d'abord les établissements ont une histoire de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui est commune, des formations en commun, et une déclinaison scientifique puissante. Au niveau économique, en 2013, il y a eu une ouverture de l'ensemble des pôles de compétitivité aux deux régions, volonté politique qui signe la convergence de développement du territoire entre ces deux régions. Il y a aussi des schémas de spécialisation intelligente entre les deux régions qui sont communs à plus de 80%. Il y a des complémentarités et des homologues qui font que naturellement le périmètre est devenu interrégional.

Les représentants des établissements ont donc travaillé ensemble. Certains établissements à l'heure actuelle sont obligatoirement impliqués dans la coopération, ce sont ceux qui dépendent du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. A côté, il y a des établissements qui dépendent d'autres ministères et qui eux, ont le choix de participer ou non à cette dynamique. Les sept universités du territoire et les écoles dépendant du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche devaient se regrouper et il a fallu trouver le système le plus adapté afin de couvrir l'ambition de périmètre, l'ambition de puissance scientifique, et de plus-value. Sur ce périmètre, il y a aujourd'hui 27 établissements concernés par le fait d'être membre. Sur ces 27 établissements, il y a 7 universités, 15 grandes écoles publiques et 5 organismes de recherche. **LE PRESIDENT** rappelle la position de l'INSERM et de l'INRA, position nationale selon laquelle ces deux organismes de recherche veulent être des partenaires engagés mais ne peuvent pas être membre de tous les regroupements. Il y aura aussi des établissements qui seront associés, dans un deuxième temps par le biais de conventions d'association particulières en fonction du statut de chaque établissement. Un établissement sous tutelle du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui ne souhaite pas être membre, sera associé de fait. Ceci signifie que si une université ne vote pas les Statuts, elle sera donc obligatoirement associée. Le contrat d'association sera donc différent d'un établissement à un autre. Il y a aussi les partenaires de la Communauté comme par exemple l'INRA, l'INSERM ou d'autres écoles.

LE PRESIDENT rappelle le débat qui a eu lieu en Conseil d'Administration le 16 septembre 2014, sur la base du document d'orientations stratégiques, rédigé en juillet. Ce document a permis de rédiger les Statuts et a aussi permis au Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, sur la base du projet, d'allouer des postes dits « Fioraso ».

Les Statuts ont été travaillés en amont. **LE PRESIDENT** rappelle que la ComUE a eu un délai supplémentaire de six mois compte tenu de la spécificité de la ComUE UBL qui n'est pas le résultat de la fusion du PRES l'UNAM et du PRES Université Européenne de Bretagne. Un certain nombre d'instances ont été sollicitées. **LE PRESIDENT** souligne qu'il a demandé à certains membres du Conseil d'Administration d'y collaborer, en veillant à ce que tous les statuts et toutes les sensibilités soient représentés, enseignants-chercheurs, personnels BIATSS et étudiants, issus des trois listes résultant des élections de 2012, de manière à avoir un travail collectif et contradictoire dans la rédaction des Statuts.

La version présentée est une version consolidée en date du 2 mars 2015. Les établissements qui souhaitent être membre, se prononcent les uns après les autres, ce qui a été le cas de l'Université de Bretagne Occidentale, avec 17 voix pour, 7 voix contre et 3 abstentions, de l'Université Rennes 1, avec 24 voix pour et 1 voix contre, l'ENS de Rennes et l'école de Chimie qui sont en cours.

LE PRESIDENT invite les administrateurs à exprimer leur position de vote et rappelle que le document ne pourra être modifié puisqu'il a été fait en amont.

M. RUAULT souhaite parler au nom des quatre étudiants présents et souligne qu'ils sont convaincus de l'importance des regroupements des différents acteurs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sur l'interrégional. Il rappelle qu'ils ont soutenu l'initiative depuis le début, même sur le mandat étudiant précédent. Il regrette cependant certaines des dispositions de ces Statuts. Il souhaite insister sur le poids considérable du Conseil des Membres sur le Conseil d'Administration qui est faible avec seulement 50% de membres élus, et alors que beaucoup de choses vont s'y décider. De manière plus générale, il espère que cette grande facilité d'administration de l'UBL permettra à l'équipe dirigeante de rapidement mettre en place les très nombreuses compétences allouées à l'UBL. Globalement les Statuts sont largement acceptés par la communauté étudiante d'Interasso et d'Alternative étudiant. On y retrouve d'ailleurs l'une de leur principale revendication, le Vice-Président Etudiant issu du Conseil Académique. Il précise qu'ils sont impatients de pouvoir travailler sur le règlement intérieur notamment pour affirmer la place des CROUS, qui n'a pas pu être mentionnée dans les Statuts.

MME SAMI regrette à nouveau que le Conseil d'Administration qui est censé avoir un rôle majeur au sein de l'Université, n'ait pas eu la possibilité de discuter d'une version zéro de ces Statuts. Malgré le travail certes excellent qui a été fait par les personnes chargées de rédiger les Statuts, elle estime qu'il s'agit d'un déni de démocratie et c'est enlever au Conseil d'Administration, ses prérogatives. Elle entend les arguments et comprend que ce doit être le même texte qui doit être soumis et voté par tous les établissements, mais elle aurait souhaité que le texte circule dans les différentes composantes de cette future UBL, qui aurait pu être abondé par les différents Conseils d'Administration. Ensuite une dernière version aurait pu être proposée à toutes les universités et écoles pour vote. Dans le principe, elle explique être contre le fait de discuter les Statuts alors même qu'il n'est pas possible de les amender. En tant que membre de ce conseil elle estime que ceci est réhibitoire.

MME SAMI pense que pour réformer, il y a mieux à faire que de créer des structures bureaucratiques qui sont et qui seront surement coûteuses en crédit, en personnel et en temps. Les Statuts de l'UBL qui sont proposés, ont été rédigés avec le souci de rappeler des principes généraux auxquels les personnes sont attachées, d'inscrire des objectifs auxquels on ne peut que souscrire, de ménager une bonne place au fonctionnement démocratique, et de rassurer sur les compétences qui seront transférées à travers une subtile répartition. Certes il y a un effort de démocratie universitaire, mais il cache malgré tout de véritables enjeux. La Loi prévaut sur les Statuts, donc même si les rédacteurs des Statuts ont fait un effort de rédaction, cela n'empêchera pas la Loi d'être à un moment donné au-delà des Statuts. La question principale n'est pas là et l'essentiel est que si elle voit le jour, l'UBL deviendra une superstructure bureaucratique éloignée de la réalité des enjeux de formation et de recherche, une superstructure coûteuse qui va progressivement absorber la plupart des compétences des actuelles universités. Assez rapidement, les universités actuelles deviendront des Unités de Formation et de Recherche de l'UBL et seuls les grands établissements conserveront une réelle indépendance juridique. D'après la Loi, rien n'empêchera cette nouvelle super-Université d'accroître ses compétences au détriment des universités actuelles devenues composantes sans réels pouvoirs. Cette nouvelle structure bureaucratique va limiter la liberté pédagogique et le développement de l'offre de formation, y compris au profit du secteur privé comme on l'a déjà vu à Nantes par exemple en Sciences de l'Education. Cette université bureaucratique deviendra la principale et probablement la seule interlocutrice du Ministère et ainsi elle pourra répartir les crédits d'enseignement et de recherche et les postes, selon les critères qu'elle définira dans des instances qui échapperont à un contrôle reposant sur la représentation démocratique des personnels qui est un fondement des libertés universitaires. Elle estime que cette nouvelle université ne donnera pas plus de moyens mais il faudra surement puiser dans des ressources sans cesse en diminution. Il y a déjà eu des diminutions constatées avec par exemple 2847 postes d'enseignants-chercheurs publiés en 2014 contre 3613 en 2010, des engagements ministériels non tenus, ou même des prélèvements supplémentaires annuels sur le budget des universités. Tout ce qui est proposé au sein de cette nouvelle université UBL peut être mis en œuvre dans les structures actuelles. Elle votera contre ces Statuts.

MME CARON souhaite compléter l'intervention de **MME SAMI** à laquelle elle adhère entièrement, et précise qu'il est question de la structure ComUE et de la manière dont elle va être organisée mais qu'il n'est jamais évoqué la question des conditions de travail et d'étude réelles dans les Statuts, notamment des conditions de travail des personnels. La mutualisation est très utile pour organiser de manière plus efficace, mais dans le cadre actuel, la mutualisation ne signifiera que baisse des effectifs et plus grandes difficultés de travail. Il faut aussi regarder l'aspect compétence sur la Recherche qui se retrouve pour certains volets dans les compétences partagées ou compétences propres. Il y a de grands pans de la Recherche qui sont dévolus à la ComUE. Il y a une certaine inquiétude sur de nombreuses disciplines ou axes de recherche sur les deux Régions. Elle rappelle le contexte de la mise en place de ces communautés d'universités et d'établissements dans la politique de site, qui est en train de se faire au niveau national notamment elle évoque le projet IDEX ou Isite. Il ne faut pas dissocier les communautés de l'installation des Isites et des IDEX. Elle votera contre les Statuts de la ComUE.

M. RANSON ne souhaite pas refaire la même intervention que lors du débat d'orientation de la ComUE en septembre dernier. Il veut pointer trois axes de difficultés majeures. Concernant les inquiétudes qui ont pu être mises en avant lors de précédentes discussions, il souligne qu'il n'y a toujours pas de garantie, et il n'est toujours pas rassuré sur de nombreux sujets comme la coordination de l'offre de formation ou les mutualisations. Il y voit à terme une répartition des différentes filières et composantes sur les différents établissements de la ComUE. Les incertitudes liées aux partenaires principaux de l'UBL demeurent aussi, notamment avec l'Université de Rennes 2 qui a renouvelé son Conseil d'Administration la semaine dernière et qui semble être contre le projet de ComUE. Il a été dit que les étudiants étaient largement informés et en faveur du projet. Or il estime que si l'on demande à un étudiant ce qu'est la ComUE, la réponse sera vide car les étudiants ne sont pas du tout informés. Certes c'est le rôle des organisations étudiantes que de parler de ce projet aux étudiants, mais il pense qu'il aurait fallu une meilleure communication de la part de l'Université de Nantes et inclure les étudiants dans les discussions. C'est pour cette raison qu'il votera contre les Statuts. **LE PRÉSIDENT** précise que la position de l'Université de Rennes 2 est plutôt favorable à la ComUE.

MME DANIEL rappelle qu'il s'agit d'un moment important pour l'Université de Nantes, et pour tous les établissements qui auront à se prononcer dans un processus qui a été validé en amont. Nantes Métropole soutient ce processus depuis le départ, même si il reste des inconnues et que tout n'est pas encore réalisé. Cette organisation collective sera ce que les établissements en feront et elle aura la vitalité qu'ils lui donneront par ailleurs. Il s'agit d'un élément stratégique pour le territoire que de renforcer les coopérations entre les pôles universitaires de ces deux Régions. Il faut souligner l'engagement et l'enthousiasme qu'ont eu les acteurs à travailler sur ce projet. En tant que Métropole, il faut travailler sur une structuration à l'échelle de l'agglomération « Campus Nantes » car cette échelle est pertinente pour la dynamique et la coopération entre établissements qui ont une forte proximité géographique. Elle rappelle que ce travail réalisé à l'échelle de la Métropole s'inscrit dans un espace de coopération entre les villes et les pôles du Grand Ouest car il s'agit d'une échelle pertinente de visibilité. Les coopérations entre les établissements sont complémentaires les unes des autres et ne s'excluent pas, c'est là tout le sens de l'action de la Métropole à l'échelle de différents territoires. Nantes Métropole soutient avec ferveur et enthousiasme la ComUE et votera favorablement les Statuts de l'UBL.

MME DRONNEAU souhaite confirmer les votes qui ont déjà eu lieu dans d'autres instances pour les représentants des personnels. Le projet ne présente pas de garanties suffisantes pour sa viabilité notamment au niveau des personnels et sur l'organisation administrative qui en découlera. Elle rappelle la position actuelle du ministère de tutelle qui ne donne pas de garantie sur le fonctionnement même de l'Université de Nantes. Cette superstructure aura certainement des coûts supplémentaires pour l'Université de Nantes et dans le contexte actuel, ceci est inenvisageable. L'UNSA et le SNPTES voteront donc contre ces Statuts.

MME JOLLIET renouvelle la position qu'elle a déjà prise dans divers Conseils d'Administration qui ont précédés celui-ci et souligne l'importance qu'attache l'ensemble Santé à une visibilité régionale de la Recherche. Des partenariats existent déjà. Cette Recherche sera désormais lisible à l'international grâce aux coopérations qui seront construites au niveau de la Région et de l'inter région Grand Ouest. L'ensemble Santé est déjà habitué à travailler en inter région notamment dans la structure GCS « HUGO », Hôpitaux du Grand Ouest qui regroupe six CHU de l'inter région, avec des partenariats interrégionaux qui fonctionnent parfaitement tant sur la Recherche que dans le domaine de la formation à l'hôpital. Le modèle peut s'appliquer avec la structure fédérative qui est

proposée. L'Université de Nantes garde ses prérogatives et va notamment continuer de délivrer ses diplômes. Elle est tout à fait favorable à ce nouveau système.

M. CLERGEAU estime qu'il est légitime qu'il y ait des inquiétudes qui s'expriment, car la situation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche dans le pays n'est pas simple. Il a été évoqué à plusieurs reprises en séance, la fragilité financière de l'Université de Nantes et l'établissement est confronté à des augmentations régulières d'effectifs, notamment dans les premières années. Ceci soulève des questions sur les capacités d'accueil en structure et en personnels. Tous ces problèmes existent et légitiment des mobilisations et des prises de position. Mais ce ne sont pas les problèmes de la ComUE. Il estime que la ComUE ni n'arrange ni n'aggrave les problèmes soulevés par ces questions-là. Il y a une certaine tendance dangereuse à penser que toute réforme nouvelle n'aurait pour objectif que de faire des économies et rationaliser. Ne rien faire bouger ne serait pas non plus la solution et n'arrangerait pas pour autant la situation et les difficultés réelles. Les débats qui ont lieu montrent qu'il y a eu de nombreux échanges sur la ComUE ; même si il n'y a pas eu de version zéro des Statuts, toutes les questions de gouvernance et d'organisation qui sont dans les Statuts ont déjà fait l'objet d'échanges entre administrateurs. Il y a bien eu une réelle vie démocratique et des débats intenses au sein des communautés universitaires sur ces questions. Il souligne que la démarche de la ComUE n'est pas le résultat de la Loi ESR de 2013. La Loi a créé une obligation mais la question de l'organisation du paysage de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, ce qui vient d'être rappelé par **MME DANIEL** notamment, à l'échelle régional et interrégional, est depuis plus de dix ans en débat, bien avant la loi qui impose les regroupements. A travers les versions 1 et 2 des Idex, il estime que l'établissement avait déjà choisi de structurer l'avenir avec un regroupement interrégional. Il s'agit donc bien des universités de l'Ouest qui poursuivent un choix engagé depuis dix ans à travers la construction de cette ComUE et non pas un impératif fixé par la loi et qui s'imposerait aux établissements. L'essentiel reste le projet de développement qui va fédérer les différents acteurs. Il souligne comme **LE PRESIDENT** l'a rappelé, qu'il ne s'agit pas comme à Toulouse ou à Bordeaux de fusion, et qu'il y a des regroupements dans un espace de vie partagé à l'échelle de la Bretagne et des Pays de la Loire. C'est à cette échelle qu'il a été choisi à travers un modèle original, d'organiser la solidarité de développement des universités et des écoles. Un des défis, et ceci rejoint l'intervention de **M. RUAULT** sur la place des CROUS, sera de se donner les moyens d'organiser la mobilité des étudiants dans les meilleures conditions dans cet espace, pour leur permettre de poursuivre leurs études en fonction de leurs choix dans un des établissements de cette ComUE. Il y aura des responsabilités de l'Etat et des universités mais aussi des Régions, sur les transports notamment, et des Villes, sur le logement. C'est un défi qui va bien au-delà de la ComUE, créer un espace commun de vie, de parcours de formation, d'accès à l'emploi et à l'autonomie des jeunes, dans cet espace Loire Bretagne. Il s'agit de le construire, sans le condamner d'avance. Il faut se saisir du projet et se fixer comme défis collectifs, de le réussir.

MME ROYER, en tant qu'élue de la composante IEMN-IAE qui a fusionné il y a peu entre la faculté de Sciences Economiques et l'IAE, souhaite faire connaître les interrogations qui lui sont remontées par ses collègues au sujet du projet. Le projet est très attrayant de par les collaborations qui y sont prévues. La première inquiétude repose sur l'évolution des personnels et leur mobilité au sein de la ComUE. Les enseignants-chercheurs soutiennent que la ComUE incite à plus de « copinage » pour les recrutements. Elle votera contre au vu de toutes les inquiétudes qui lui ont été remontées. **LE PRESIDENT** précise qu'il l'a dit à plusieurs reprises déjà, les politiques de déplacement des personnels ne sont pas du tout dans la vision de cette université fédérale où chaque établissement reste ce qu'il est. S'il peut entendre la question, il souligne que ce n'est pas du tout le propos. En cas de difficultés il y a deux positions, celle de l'ouverture et celle du repli. **LE PRESIDENT** prône l'ouverture.

M. GUEVEL souligne qu'il s'agit du terme de ce processus qui va clôturer une démarche, contrairement à ce qui a pu être dit, ouverte sur le plan de la méthode. En effet les différentes listes ont été associées aux travaux portant sur les Statuts, et pour avoir été convié et participé aux travaux de la Commission, il atteste que la Commission s'est véritablement emparée du chantier et a travaillé extrêmement sérieusement avec des compétences avérées dans les rangs de l'Université de Nantes, qui ont permis de lever tous les problèmes juridiques. Beaucoup de questions ont été posées d'emblée sous l'angle opérationnel. Il trouve le projet intéressant en ce sens qu'il inscrit une perspective, un temps politique qui va devenir opérationnelle en janvier 2016. Dans les faits, beaucoup de coopérations existent déjà et elles seront plus largement soutenues car appartenant à une structure institutionnelle clairement identifiée, que ce soit sur le plan de la Recherche, évoquée par **MME JOLLIET** ou sur le plan pédagogique. Il s'agit d'un projet qui va au-delà de ce qui était annoncé par **LE PRESIDENT** lorsqu'il était candidat, ce qui est très intéressant. Beaucoup des reproches qui sont fait à cette démarche sont inhérents à des dysfonctionnements et à des

manquements du Ministère qui mettent aujourd'hui les établissements en difficulté, notamment avec une dotation budgétaire pour 2015 qui n'est à l'heure actuelle toujours pas annoncée. Il faut mettre en place la structure de façon innovante et ingénieuse en s'appuyant sur des mutualisations qui doivent permettre de dégager certaines marges de manœuvre. Il est convaincu de la viabilité du projet car a priori il y a une adhésion de tous les établissements et des équipes présidentielles à cette dynamique. L'engagement est fort et vient d'être exprimé par les collectivités. Il faut mettre en œuvre le projet afin d'être en capacité de répondre à ce qu'est devenu aujourd'hui l'Enseignement Supérieur et qui ne peut plus se penser au sein d'un établissement même pluridisciplinaire. La liste UNE votera pour ces Statuts.

M.TOSTIVINT au nom du MEDEF 44 veut signifier le soutien à ce projet qui va dans le bon sens.

M.MENUET pour le SGEN-CFDT, sans reprendre tous les doutes exprimés qui hélas n'ont pas été levés dans les Statuts, souhaite rappeler que par deux fois le Comité Technique d'Etablissement a voté contre, à l'unanimité. Ce n'est pas forcément contre le texte des Statuts, puisqu'il explique avoir personnellement participé à l'élaboration des Statuts et il atteste que tout a été fait correctement. Les doutes ne sont pas levés et les personnels ont certainement ces doutes car ils sont peu informés et ils considèrent que la ComUE ne va pas régler les problèmes rencontrés au sein de l'établissement. C'est la raison pour laquelle le SGEN-CFDT votera contre le texte.

M.CATALA comprend les inquiétudes de chacun, surtout dans le contexte actuel et avec le problème des universités françaises qui est loin d'être réglé. Mais pour autant il ne faut pas rejeter systématiquement ce qui est proposé. Il faut regarder ce qui est bon dans ce projet notamment l'intérêt de la coopération et de la coordination sur une échelle interrégionale qui selon lui est la bonne surtout au niveau de la coordination des activités de Recherche et de l'élaboration d'une stratégie de Recherche. Il y a un réel intérêt surtout dans le contexte de l'Idex mais aussi sur l'international, le numérique, y compris l'offre de formation, même si elle ne doit pas être réduite à des recherches d'économies basiques. Davantage de mutualisations et de coopérations sur une aire interrégionale plus pertinente. Les Statuts ont été faits dans une concertation importante. L'avenir dira si le système de gouvernance choisi est le bon, en fonction de la pratique institutionnelle qui sera donnée. Il souligne que la pratique dépendra beaucoup des hommes et des femmes qui dirigeront cette structure, à qui il faut accorder un minimum de confiance. Il y a une certaine dynamique de la part des établissements qui, si elle est respectée, permettra de faire fonctionner l'UBL. Pour toutes ces raisons, il soutient la démarche et le projet et restera vigilant sur la plus-value que doit apporter cette ComUE. Il faut que les instances des établissements, soient en continu informées de la mise en place de la ComUE et faire en sorte que la démarche soit participative et collective.

MME SAMI souhaite préciser qu'il n'est en aucun cas question de repli, terme qui ne fait pas partie de son vocabulaire ni de sa façon de vivre. Elle est favorable à l'ouverture. Les coopérations existent déjà au niveau régional, interrégional et même international. Elle est favorable au groupement et aux coopérations et ne nie pas qu'il y ait des bonnes volontés dans les acteurs actuels. Elle estime que tout ce qui est annoncé pourrait être fait au sein de l'établissement sans avoir de structure supplémentaire. Il ne s'agit pas de repli mais juste de refuser une couche supplémentaire.

M.RANSON, suite aux dernières interventions, souhaite préciser que l'UNEF s'est battue et se battra encore longtemps pour faire en sorte que chaque étudiant puisse étudier dans les meilleures conditions, pour une sanctuarisation du budget de l'Enseignement supérieur, que ce soit localement ou nationalement. Il rappelle aussi le combat pour la préservation des filières afin qu'un étudiant nantais par exemple, puisse étudier dans la filière qu'il souhaite sans être forcé d'intégrer un établissement privé ou partir à des centaines de kilomètres de chez lui pour suivre ses études. Il souligne aussi que chacun a droit à une formation correcte dans les meilleures conditions possibles. L'UNEF s'est aussi battue pour la démocratisation de l'Enseignement Supérieur afin que chaque individu puisse accéder à l'université. La position adoptée par l'UNEF au sujet de l'UBL n'est pas une position de repli. Il faut faire en sorte que le plus de gens puisse accéder à l'autonomie et à l'emploi. Le projet de ComUE tel qu'il est présenté aujourd'hui ne répond pas aux attentes.

M.POULAIN estime qu'il y a un avenir commun à l'échelle du Grand Ouest, au vu des espaces économiques. Cette échelle interrégionale oblige à concevoir un modèle de fonctionnement innovant et original qui doit se baser sur un Campus et un réseau fort. Les deux échelles sont compatibles et sont même nécessaires. Il entend les inquiétudes mais par principe il croit en l'intelligence collective des acteurs des territoires. Pour faire vivre ce modèle innovant il faut avoir une vision positive de l'avenir.

LE PRÉSIDENT souhaite rappeler sa position. En tant que candidat, bien avant l'application de la loi ESR, il portait une vision dans un axe prioritaire Nantes – Rennes. Il estime que ce qui est proposé permet de ne pas avoir des établissements plus petits et excentrés par rapport à cet axe, en dehors de cette dynamique. La Formation va être partagée et coordonnée. Il faut être plus intelligent et éviter que lorsqu'une formation ferme dans l'établissement d'à côté et que l'on se retrouve avec un afflux d'étudiants dans des proportions importantes, comme cela s'est produit il y a deux ans. Il faut être plus intelligent et apporter une plus-value dans le domaine de la Recherche, ce qui est proposé aujourd'hui dans les départements n'est ni plus ni moins qu'un esprit fédération de Recherche. Ce modèle des fédérations de Recherche n'a rien enlevé aux Unités de Recherche ; en revanche il permet de mener des projets qu'il n'était pas possible de réaliser seul au sein des établissements. Dans le domaine de l'innovation, cela va permettre de mieux coordonner les actions des établissements. Il s'agit de créer un espace d'intelligences et arrêter la compétition entre les établissements. Ceci se fera aux bénéfices des établissements, de la Formation et de la Recherche, mais avant tout aux bénéfices des étudiants. Il a été souligné précédemment qu'il fallait favoriser les échanges, les passerelles, les rebonds avec la gestion de proximité notamment en licence, mais il estime qu'il faut trouver comment faciliter cette mobilité des étudiants, qui le font déjà aujourd'hui mais dans de mauvaises conditions. Pour toutes ces raisons, cette vision globale, cette lisibilité internationale, cette puissance qui sera donnée avec ce regroupement, ce modèle fédéral et solidaire, il estime que le projet est vraiment ambitieux. Il précise avoir testé ce positionnement à l'ouest de l'Europe, à l'étranger, notamment aux Etats-Unis et lorsqu'il présentait le projet de regroupement, l'écoute n'était plus la même. Le positionnement sur la scène internationale va changer et il estime que c'est un atout qu'il ne faut pas négliger pour l'ensemble des territoires. **LE PRÉSIDENT** souligne que c'est un moment solennel pour l'établissement car le projet va engager l'Université de Nantes pour de nombreuses années avec les valeurs qu'il a toujours défendues.

En l'absence de remarques, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve 21 voix pour et 10 voix contre les Statuts de l'Université Bretagne Loire - UBL.

En l'absence de questions, **LE PRÉSIDENT** lève la séance à 8 h 45.

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ


Olivier LABOUX



UNIVERSITÉ DE NANTES

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ**

SÉANCE DU VENDREDI 13 MARS 2015

PV N°379

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE EN
ASSEMBLEE PLENIERE
DU VENDREDI 13 MARS 2015

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni au siège de la Présidence de l'Université, sous la présidence de M. Olivier LABOUX. Siégeaient à ses côtés : M. Mohamed BERNOUSSI, Premier Vice-président, Vice-président du Conseil d'Administration et M. Dominique AVERTY, Vice-président Formation et Vie Universitaire.

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 22 membres

BROCHARD Cyrille	BIATSS	UFR Sciences et Techniques
CARON Lise	Ens. B	UFR Médecine et Techniques Médicales
CLERGEAU Christophe	Pers. Ext.	Région des Pays de la Loire
DRONNEAU Céline	BIATSS	POLYTECH Nantes
ISHOW Eléna	Ens. A	UFR Sciences et Techniques
JOLLIET-EVIN Pascale	Ens. A	UFR Médecine et Techniques Médicales
KERBOURC'H J. Yves	Ens. A	UFR Droit et Sciences Politiques
LABOUX Olivier	Ens. A	Président de l'Université de Nantes
LALLEMENT Claire	Etudiant	UFR Droit et Sciences Politiques
LE FICHANT Françoise	Ens. B	UFR Droit et Sciences Politiques
LELOUREC Hervé	Ens. B	UFR Psychologie
LESTIEN Françoise	Pers. Ext.	CARENE
MENUET Philippe	BIATSS	UFR Droit et Sciences Politiques
OBLE Diane	Pers. Ext.	CGT
POULAIN Frédéric	Pers. Ext.	CCI de Nantes – Saint Nazaire
POUZAIN Yves	Ens. B	IUT de Nantes
RANSON Grégoire	Etudiant	UFR d'Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie
RAULT Valentin	Etudiant	UFR Médecine et Techniques Médicales
SAMI Taklit	Ens. B	UFR Sciences et Techniques
SUDREAU Philippe	Pers. Ext.	Directeur du CHU de Nantes
TOUCHARD Mathieu	Etudiant	UFR d'Odontologie
TRICHET Valérie	Ens. B	UFR Médecine et Techniques Médicales

AVAIENT DONNE PROCURATION : 6 membres

BELLETTRE Jérôme	Ens. A	POLYTECH Nantes
CATALA Michel	Ens. A	UFR d'Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie
GUEVEL Arnaud	Ens. A	UFR STAPS
MARTINEZ-VASSEUR Pilar	Ens. A	UFR Faculté des Langues et Cultures Etrangères
ROYER Zahra	Ens. B	IEMN-IAE
TOSTIVINT Xavier	Pers. Ext.	MEDEF de Loire Atlantique

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 3 membres

DANIEL Karine	Pers. Ext.	Nantes Métropole
DIKONGUE Emma	Etudiant	UFR Sciences et Techniques
SAI Pierre	Pers. Ext.	Directeur général d'ONIRIS

ARRIVE EN COURS DE SEANCE : 1 membre

DANIEL Karine	Pers. Ext.	Nantes Métropole
---------------	------------	------------------

MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS A L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSES	ARRIVES EN COURS
31	22	6	3	1

ASSISTAIENT EGLEMENT A LA SEANCE

BARBU Noël	Vice-président Développement et Partenariats économiques – Affaires Financières
BEZAULT Valérie	Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles
BIAIS Thierry	Directeur Général des Services
BRANCHEREAU Hervé	Directeur des Affaires Financières
DOUROUZE Antoine	Vice-président en charge de la Vie étudiante
EVAIN Michel	Directeur de l'UFR Sciences et Techniques
FREDET Victor	Conseiller questions étudiantes
FURET Thierry	Adjoint au Chef de Division Chargé de mission enseignement supérieur
KEROUANTON J. Louis	Vice-président du Patrimoine Immobilier
PENISSON Stéphanie	Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles
PROUTIERE-MAULION G.	Vice-Présidente en charge des Affaires européennes et des Relations Internationales
TEXIER Stéphanie	Directrice Générale Adjointe des Services

Commissaires aux Comptes (x4)

1. Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 30 janvier 2015
2. Informations générales
3. Point sur les opérations immobilières
4. Présentation d'axes stratégiques et de missions d'un membre du Bureau : présentation de l'audit de la FONDATION
5. Présentation des résultats de l'enquête « internationalisation, interdisciplinarité et formation recherche »

AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

6. Approbation des Statuts de l'UBL (après examen par la CPCA et avis du CTE)
7. Approbation de la modification des Statuts de la Mission Langues
8. Approbation de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Scientifique ADIREM et de l'adhésion de l'Université de Nantes à cette structure

AFFAIRES BUDGETAIRES

9. Certification des comptes 2014 (après examen par la CPCA)
10. Présentation et approbation du compte financier, des comptes consolidés et de l'affectation du résultat 2014 (après examen par la CPCA)

RESSOURCES HUMAINES

11. Primes et régimes indemnitaires des personnels (après examen par la CPCA et avis du CTE)
- 11.1. Approbation des modifications des fonctions ouvrant droit à la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) à compter de l'année universitaire 2015/2016
- 11.2. Approbation des modifications des fonctions ouvrant droit à la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR) à compter de l'année universitaire 2015/2016
12. Bilan des Missions Invité pour l'année 2014

FORMATION ET VIE ETUDIANTE

13. Approbation de demandes de création et de modification de maquettes Licence, Master et Doctorat (après avis de la CFVU et examen par la CPCA)
14. Présentation de la répartition du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes 2015 (après avis de la CFVU)
15. Information sur les effectifs étudiants 2014-2015

AFFAIRES FINANCIERES

16. Approbation de tarifs, dons et subventions (après examen par la CPCA)
17. Rendu-compte des conventions, marchés et contrats signés par le Président en 2014
18. Questions diverses

LE PRÉSIDENT ouvre la séance à 8 heures.

POINT 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 JANVIER 2015

En l'absence de remarques, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 28 voix pour, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 30 janvier 2015.

POINT 2 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

(Reporté)

POINT 3 : POINT SUR LES OPERATIONS IMMOBILIERES

M.KEROUANTON souligne les efforts de la Direction du Patrimoine, de l'Immobilier et de la Logistique sur la question de la politique énergétique, qui correspond à plusieurs objectifs nationaux ou européens de problématiques de transitions énergétiques globales. Il s'agit entre autre, de maîtriser la facture énergétique avec le raccordement au réseau de chaleur de Nantes Métropole pour optimiser les sources d'énergie. Il a fallu travailler avec le délégataire de service public de Nantes Métropole qui est ERENA-COFELY jusqu'en 2032. Il est prévu à compter de 2016, de raccorder sept sites universitaires. Le travail a été mené conjointement sur l'ensemble du campus avec les partenaires académiques de l'Enseignement Supérieur, comme Audencia, le CNAM, l'Ecole Centrale, ou l'IFREMER, et les services déconcentrés comme le Rectorat. Il y a déjà des bâtiments raccordés, qui concernent essentiellement le site Loire, d'autres qui seront raccordés par le biais de la convention avec Nantes Métropole et enfin les futurs IRS et le quartier de la création à partir de 2018. Les incidences véritablement significatives sur le budget fluide immobilier qui est comme l'a annoncé **M.BARBU** d'environ 5 millions d'euros, seront variables. Ont été dissociés les coûts réels de l'énergie et les coûts de l'abonnement, sachant que seule la maintenance reste à la charge de l'établissement. Ceci entrainera une économie annuelle de plus de 300 000 € jusqu'à 2032.

Il s'agit d'une économie substantielle et d'un effort global qu'il partage avec **M.FATTAL**, Vice-président Qualité et Développement Durable sur l'ensemble des problématiques développement durable et transition énergétique ainsi qu'avec les services et directions impactées. Le coût de raccordement est d'environ 1 million € et l'établissement va percevoir une redevance, car le réseau est mutualisé.

MME ISHOW souligne que l'économie énergétique peut aussi venir d'une meilleure isolation et elle s'interroge, car s'il s'agit de consommer moins, encore faut-il pouvoir retenir la chaleur. Dans le cadre du CPER, ont été lancées des études de schéma directeur notamment sur le site Lombarderie ce qui devrait conduire à des surfaces de rénovation énergétique. Le projet Nouveau Tertre est entièrement configuré dans ce sens-là. Lors d'un prochain Conseil d'Administration, le schéma directeur immobilier général sera présenté.

M.LELOUREC interroge **M.KEROUANTON** sur les travaux impliquant un désamiantage, souci qui a été soulevé par un étudiant en Conseil d'Ecole de l'ESPE. Par exemple lors de travaux sur les dalles qui contiennent de l'amiante, il y a des procédures à respecter et il souhaite avoir l'assurance qu'elles le seront. Il y a des procédures règlementaires, des documents à fournir et des instances à consulter avant même de songer à commencer les travaux. **LE PRÉSIDENT** précise qu'il est là pour rassurer et défendre l'établissement. Il a dit devant les personnels de l'ESPE il y a quelques jours, qu'il n'y aurait pas de coup de pioche tant qu'il n'y aurait pas de respect de la temporalité des documents pour les instances. Toutes les instances seront consultées en temps et en heure, en respectant la réglementation. La préparation des travaux qui ne touche pas la question de l'amiante, pourra se faire dans un temps antérieur. **M.KEROUANTON** informe que le CHSCT Tertre se réunit en ce moment-même, pour informer règlementairement de la situation.

POINT 4 : PRESENTATION D'AXES STRATEGIQUES ET DE MISSIONS D'UN MEMBRE DU BUREAU : PRESENTATION DE L'AUDIT DE LA FONDATION

M.BARBU rappelle que la Fondation fait partie du paysage universitaire et économique de l'Université. Une question centrale s'est posée cette année en raison de deux événements majeurs : la fin de vie annoncée de la Fondation, qui avait été créée pour cinq ans et doit prendre fin en fin d'année 2015 et la fin des apports de l'Université dans la Fondation. Une question simple s'est donc posée : la maintenir ou l'arrêter.

Le constat principal repose sur le fait que peu de personnes connaissent la Fondation et son objectif. Les fondations partenariales ont été prévues par la loi de 2007 dans le cadre de la LRU et réaffirmées en 2011 dans le cadre des RCE, pour essayer d'attirer des capitaux extérieurs notamment de la part de partenaires privés. La fondation partenariale a une réelle autonomie de gestion car elle a la personnalité morale. Les statuts doivent définir un objet clair et cohérent de la part des fondateurs.

Les fondations reçoivent des dons sous la forme de mécénats, qui sont des soutiens matériels apportés sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire et dans le cadre de l'exercice de ses activités.

Il rappelle que la Fondation de l'Université est née en abritant des Chaires, qui constituent une rencontre autour de thématiques communes de partenaires économiques, institutionnels et d'enseignants-chercheurs. Il y a trois Chaires importantes. La Fondation de l'Université est une fondation partenariale qui a un objet assez large pour aider et accompagner les différentes actions des universités. Lors de sa création le fondateur unique était l'Université de Nantes, qui s'était engagée pour un montant de 260.000 €. La communauté urbaine de Nantes Métropole avait accompagné la création de la Fondation en octroyant une participation sur des projets ciblés, pour un montant de 60.000€. Deux entreprises à l'origine de deux Chaires ont apporté des fonds pour le fonctionnement.

Fin 2014, la situation économique de la Fondation était satisfaisante avec de bons résultats notamment sur les collectes effectives sur l'ensemble des projets. Deux Chaires « banque – finance » et « génie civil » ont fait d'importantes levées de fonds. Cette Fondation est bien vivante puisqu'actuellement cinq nouveaux projets sont en émergence, certains en attente depuis un an.

M.BARBU souligne que **LE PRESIDENT** a questionné en interne et en externe la communauté pour savoir où en était réellement cette Fondation et connaître le diagnostic qui pouvait en être fait afin de savoir si il était utile de la poursuivre et même de la relancer. Les questionnements sur la pérennité de la Fondation ont été posés et des réponses ont été apportées dès le départ en interne et par l'aide extérieure, en signalant qu'il n'y avait pas de stratégie claire de cette Fondation. Elle avait été créée comme les autres fondations partenariales, dans une perspective opportuniste de levée des fonds. Elle n'avait pas de moyens et pas de directeur depuis maintenant deux années. La Chargée de Projet a apporté beaucoup à la Fondation mais elle n'était pas une spécialiste de fundraising et en cela n'avait pas tous les moyens et toutes les clés des projets. Il n'y avait d'ailleurs pas de culture de fundraising de l'équipe en place, culture assez récente qui n'existait pas dans les universités.

La perception n'est pas toujours très claire à la fois sur le rôle et le positionnement de la Fondation ; elle est même largement inconnue de la plupart des personnes avec qui des contacts sont pris actuellement, notamment des laboratoires qui disent ne pas connaître la Fondation et ses possibilités d'action dans le champ de la Recherche. Elle est aussi quasiment inconnue de la part du MEDEF, qui mobilise des entreprises en capacité de donner et d'apporter des fonds sur les divers projets. La Fondation est même parfois perçue comme une concurrente en interne de certaines Composantes, qui ont l'habitude de travailler en lien avec les entreprises et qui voient la Fondation comme un concurrent pour aller dialoguer en direct avec les entreprises, de certaines écoles nantaises mais aussi de l'IRT Jules Verne. Il faut aussi signaler une faiblesse structurelle de cette Fondation qui n'a pas fléchi dès le départ, des fonds non dédiés qui permettraient de la faire fonctionner. Si le rôle de l'Université était d'amorcer la création de la Fondation, il n'est pas d'assurer le fonctionnement dans la durée, sachant qu'elle doit être relativement autonome. La dotation de l'Université sur les cinq années a été consommée et n'est pas suffisante pour poursuivre.

Il a été fait appel à l'IGAENER qui avait rédigé un rapport jamais diffusé, en 2012, fait par des Inspecteurs généraux dont l'un a accepté sans faire un réel audit, de donner son sentiment sur cette Fondation. **LE PRESIDENT** a souhaité que l'accompagnement soit fait par un cabinet externe ; le

cabinet retenu est le cabinet Braekley depuis septembre dernier, d'abord dans une phase d'audit et ensuite dans une phase d'accompagnement.

L'audit reprend les constats qui avaient été faits précédemment, notamment s'agissant de la nécessité de retravailler le positionnement et se poser la question en interne de la raison même de l'existence de la Fondation, ce qui permet aussi de s'interroger sur l'image de l'Université. Il faut faire émerger une image cohérente et porter une vision de l'Université à dix ans pour que la Fondation puisse à son tour, porter la stratégie de l'Université. Cette vision doit raconter l'histoire de l'Université actuelle et à venir. En fonction de cet audit, **LE PRESIDENT** a décidé une relance de la Fondation, avec pour objectif d'en faire l'outil stratégique de développement de l'Université de Nantes et pour la soutenir dans son souhait d'assurer une visibilité toujours plus grande vis-à-vis de l'extérieur, de mettre en avant une recherche scientifique excellente et une grande visibilité à la fois européenne et internationale, et de soutenir la pédagogie innovante. La Fondation doit être perçue comme un moyen de soutenir les projets et de relancer le modèle économique sur l'axe de l'ambition internationale. Pour cela il faut travailler les facteurs clés de succès en fundraising, c'est-à-dire un argumentaire convaincant, motivant et lié à des projets clairs. Il faut affirmer l'identité nantaise de la Fondation. Il faut aussi un leadership et des ambassadeurs qui vont de pair avec un comité de soutien de cinq à dix personnes, avec un encadrement du monde économique. Il faut enfin confirmer en interne le soutien des partenaires institutionnels.

M.BARBU fait un point d'étape. L'audit s'est déroulé lors du dernier trimestre 2014. En janvier 2015 ont été redéfinis avec le cabinet Braekley les contours d'une campagne de levée de fonds ambitieuse. L'argumentaire a été finalisé courant février, avec une phase actuelle de test de l'argumentaire auprès des ambassadeurs donateurs potentiels. A partir de mars 2015, sera lancée la phase de recrutement du Directeur de la Fondation, d'un responsable fundraising, spécialisé dans cette phase de relance et cette campagne qui devrait débuter en septembre 2015. L'objectif est ambitieux, de 10 millions d'euros sur cinq ans pour porter les axes phares de l'Université. Le souhait est d'attirer des fonds fléchés sur des Chaires mais aussi des fonds non fléchés pour accompagner de l'investissement, des dépenses de fonctionnement sur les projets qui seront jugés utiles au développement et à la relance de l'Université et à son rayonnement extérieur.

LE PRESIDENT remercie pour cette présentation et signale que deux administrateurs sont membres du Conseil d'Administration de la Fondation, **M.KERBOURC'H** et **M.POUZAINT**.

MME SAMI souhaite connaître le coût pour l'Université depuis cinq ans et avoir une visibilité sur ce que la Fondation a pu apporter à l'établissement. **M.BARBU** rappelle que l'apport de départ est de 260.000 €. Il signale que si la Fondation est relancée, elle aura un coût à impacter sur l'Université, car elle est un investissement. Relancer la fondation en tant qu'outil de développement de l'Université nécessitera un investissement dès 2015 et sur les années suivantes. **MME SAMI** souhaite connaître le coût de l'audit réalisé. **M.BARBU** signale que celui-ci est inclus dans le coût de l'investissement, et il est d'environ 40.000 € pour les deux premières phases. **MME SAMI** s'interroge sur le retour sur investissement annuel. **M.BARBU** rappelle que la capacité d'autofinancement de l'Université a été rehaussée, et que celui-ci soit fait sur du matériel en interne ou sur d'autres éléments, il s'agit toujours d'un pari sur l'avenir. La Fondation fait partie des investissements possibles. Le coût exact est difficile à chiffrer car il dépend globalement du poste budgétaire le plus lourd, à savoir le poste du Directeur ; le recrutement étant en cours, le montant n'est pas encore connu.

MME DRONNEAU s'interroge sur le fonctionnement des Chaires et notamment leur rattachement à la Fondation. Elle perçoit l'impact positif que cette Fondation peut avoir sur les partenaires extérieurs, les entreprises, mais il faut aussi regarder de près les recrutements de personnels au sein de ces Chaires. **M.BARBU** signale qu'effectivement le souhait est que toutes les Chaires passent par la Fondation, car dédiée naturellement à l'hébergement de Chaires, elle permet un rassemblement et une rencontre entre partenaires privés et institutionnels, autour d'un projet commun. **LE PRESIDENT** souligne qu'historiquement le site de Saint Nazaire est très développé au niveau de ces Chaires. **M.BIAIS** précise que sur la question des personnels, il n'y a pas de spécificité de la Fondation. Sont recrutés des personnels contractuels sur crédits fléchés sur des projets, et donc que cela passe par la Fondation ou d'autres structures, il s'agit d'un financement par appel à projets et donc les mêmes règles de gestion s'appliquent. L'objectif est de travailler globalement à l'échelle de l'Université pour se doter d'une charte de gestion des personnels contractuels, dont la deuxième séance du groupe de travail aura lieu prochainement avec les partenaires sociaux.

MME CARON souhaite un bilan sur les Chaires, avec notamment les retombées de certaines Chaires qui sont terminées. Il est difficile de visualiser leur organisation et leur impact sur l'établissement. S'agissant des personnels, elle rejoint la demande de **MME DRONNEAU**, car non seulement il s'agit de contrats mais il y a aussi l'accompagnement des contractuels en jeu, avec des grilles de salaires, des formations à mettre en place. Sur les cinq nouveaux projets évoqués, elle souhaite un éclairage complet notamment des projets phares. **LE PRESIDENT** informe que chaque année les personnels reçoivent un mail leur indiquant que le bilan de la Fondation est disponible en ligne sur le site. **LE PRESIDENT** souhaite mettre en avant le sens des projets portés, comme par exemple l'accompagnement des femmes en milieu carcéral, ou encore l'autisme. La Fondation est là pour porter ses valeurs et c'est en cela que les projets ont un sens. **M.BARBU** précise que la lettre d'information fait aussi la synthèse de tout ce qui s'est passé en résumé sur une Chaire, et il invite à aller sur le site de la Fondation où se trouvent toutes les Chaires en détails.

MME OBLE souligne que cette Fondation a pour objet de développer les partenariats avec les entreprises. **M.BARBU** précise qu'elle a pour objet de porter des projets apportés au départ par des chercheurs. Il ne faut pas oublier que l'entrée se fait par les chercheurs qui viennent solliciter la Fondation lorsqu'ils ont le sentiment, sur un projet de recherche en cours, qu'il peut y avoir une visibilité plus grande et que des chefs d'entreprise ou des institutions ont émis le souhait de soutenir ces projets. **MME OBLE** s'interroge sur l'articulation entre la Fondation et Capacités. **M.BARBU** souligne que l'objet de Capacités réside dans la prestation de services de laboratoires de recherche, vendues à des entreprises. **MME OBLE** s'interroge sur la concurrence avec l'IRT. **LE PRESIDENT** parle de concurrence de structures. L'Université se présente avec l'ensemble de ces atouts, y compris la Fondation et Capacités. Les éléments satellitaires comme l'IRT sont des acteurs comme d'autres.

M.LELOUREC estime que la présentation est critique vis-à-vis de la Fondation dans sa manière de lever des fonds. **M.BARBU** souligne que les résultats de la Fondation sont bons alors même qu'elle n'était pas accompagnée en termes de moyens ou de professionnalisation. Beaucoup de fondations ont été créés rapidement lors du passage aux RCE. La Fondation a réussi à lever des projets pour un montant total de 2.8 millions d'euros, ce qui n'est pas anodin et permet d'être ambitieux. **LE PRESIDENT** parle de constat plus que d'une critique. **M.LELOUREC** souhaite avoir une estimation des futures levées de fonds possibles avec le nouveau modèle économique de fondation. **M.BARBU** souligne que ce ne sont que des prévisions et que se projeter à cinq ans est un exercice difficile. Il estime pourtant pouvoir aller vers une levée de fonds de 10 millions d'euros, ce qui est ambitieux mais reste possible au vu des résultats actuels avec une Fondation qui manquait de professionnalisme, d'ambition et de clarté et qui avait beaucoup moins de visibilité. **LE PRESIDENT** estime que l'établissement a fait œuvre de parangonnage. **M.LELOUREC** souhaite des précisions en termes d'encadrement et de personnels attachés à cette nouvelle fondation. **LE PRESIDENT** annonce qu'il y aura un(e) Directeur (rice) et un(e) assistant(e).

MME JOLLIET estime qu'en termes de levée de fonds en santé, il faut penser à la recherche en santé et aux thématiques portées par les UMR et les équipes d'accueil. La Fondation a permis aussi de développer de la recherche en pédagogie, à côté de la recherche scientifique. Cette recherche en formation permet des développements qui sont reconnus au niveau national pour l'UFR de Médecine de Nantes. **M.POTTIER** a levé des fonds qui ont été hébergés au niveau de la Fondation pour créer les jeux d'acteurs et des consultations dites simulées. Il y a au niveau des politiques d'évolution des modalités de contrôle de l'enseignement qui ont été modifiées comme l'évolution vers le numérique, mais aussi des innovations pédagogiques comme les classes inversées, la simulation en consultation, qui ont été rendus possibles grâce à des soutiens industriels. Ceci a été développé à Nantes et étendu au réseau national.

MME DANIEL tient à souligner le travail fait pour évaluer la Fondation, sachant qu'il y a eu une première phase sur laquelle il y avait une prise de décision concernant l'arrêt ou le nouveau départ sur une nouvelle dynamique. Nantes Métropole a contribué à cette évaluation y compris en termes financiers. Développer ce genre de projets représente toujours un risque et avoir une assurance sur le retour sur investissement reste compliqué. Il s'agit d'un pari de développement sur le fait de pouvoir mobiliser des acteurs privés sur des projets de l'Université, dans différents domaines. Si les valeurs évoquées par **LE PRESIDENT** sont bien défendues au sein de la Fondation, elle espère qu'elles le sont aussi plus globalement au sein de l'ensemble de l'Université. En tant que partenaire de l'Université, et elle y sera très attentive, il faut une réelle évaluation à un instant donné et défini au préalable sur l'apport réel de ce dispositif. Elle souligne qu'affirmer espérer lever 10 millions d'euros avec seulement deux personnels n'est pas crédible, sans ajouter que tous les chercheurs les plus en

visibilité, doivent être eux aussi mobilisés sur ce type de projets. Si on choisit de porter et de développer ce type de projets, cela nécessite que les chercheurs les plus en capacité de nourrir ce dispositif se mobilisent dans une réelle dynamique collective. Ceci doit aussi figurer dans la feuille de route de la Fondation. **M.BARBU** souligne que les deux personnels seront bien évidemment épaulés par l'équipe politique et les services.

M.BIAIS précise que la relance de la Fondation fait partie du Plan de Retour à l'équilibre budgétaire et que la concurrence est rude dans le domaine des fondations. Toutes les écoles environnantes, les structures privées mais aussi des organismes de recherche, montent ce type de fondation et vont lever des fonds. L'Université doit aussi être présente sur ce volet-là et ne doit pas se rajouter des difficultés car les concurrents, eux, avancent.

M.POUZAINT rappelle qu'il est administrateur de la Fondation. Il y avait des inquiétudes au moment de la création de la Fondation, car elle était alors considérée dans le cadre de la LRU comme le cheval de Troie de la privatisation de l'Université. Il estime qu'il faut dépasser ce débat et fait remarquer que l'intérêt de la Fondation doit être pris en compte au sein de l'établissement. Les subventions de l'Etat permettent de payer les frais fixes et pour les frais variables de fonctionnement, l'établissement a développé Capacités, ou d'autres outils. Au travers des Chaires qui vont irriguer les différents secteurs, des frais de fonctionnement de l'Université seront payés. Il y a un effet de levier, car en mettant 400.000 € dans la Fondation il y a cinq ans, l'établissement récupère 2.8 millions €. Les projets qui vont être développés vont permettre d'accompagner l'Université. Pour faire le parallèle avec Capacités, il rappelle qu'actuellement Capacités comporte 60 personnes en CDI ou CDD, qui sont dans 25 cellules au sein de l'Université et en contact avec tous les collègues. Globalement malgré les dysfonctionnements, Capacités a une réelle action positive. Dans le cadre des difficultés financières de l'Université, le fait d'avoir des outils qui vont permettre d'améliorer le fonctionnement au jour le jour est important, indépendamment du travail de réseautage. Il rappelle aussi que l'IRT n'est pas un outil, car ce n'est pas l'Université. Il reste prudent sur l'IRT, car il représente une simple coquille qui a besoin des acteurs locaux et notamment de l'Université. Pour monter ses projets, l'IRT a besoin des faiseurs de l'Université, et il ne faut pas manquer de leur rappeler. Pour conclure, il estime que la Fondation est un outil important mais il ne faut pas être dupe et mettre en place des comités de suivi des projets qui s'assureront que les projets sont bien cadrés. Il n'est pas anodin que la majeure partie des Chaires actuelles soit des Chaires liées à la santé, tout simplement car il s'agit d'un secteur qui a développé depuis très longtemps des partenariats. **LE PRESIDENT** informe qu'une présentation de Capacités sera faite lors d'un prochain Conseil d'Administration. S'agissant de l'IRT, il annonce qu'il est entré au bureau de l'IRT.

M.KERBOURC'H souhaite souligner que la Fondation ne conclut pas de contrat de recherche et qu'il n'y a pas de contrepartie à l'argent versé à la Fondation. Les donateurs versent de l'argent pour des projets sans en attendre aucune contrepartie. Il n'y a donc pas de concurrence entre la Fondation et les autres structures qui peuvent gérer au sein de l'Université des contrats de recherche. Il est donc certain que si la Fondation n'existait pas, cet argent n'aurait pas été obtenu par l'Université. Sur l'avenir de la Fondation, il explique que si la Fondation a réussi à obtenir un tel ratio de retour sur investissement, il n'y a pas de raison de ne pas obtenir à nouveau le même. **LE PRESIDENT** informe qu'il y a des universités étrangères sur le territoire qui font le même travail et ramènent de l'argent au Québec notamment.

MME ISHOW soutient ce pari sur l'avenir de la Fondation. En France, il y a un retard dans ce domaine, car elle remarque qu'aux Etats-Unis, ceci se fait depuis fort longtemps, allant même jusqu'à demander aux personnels de financer ou de contribuer aux projets. Certaines fondations ont été créées en même temps que celle de Nantes, notamment celle de Rennes, qui est bien affichée et qui a bien démarré. Elle estime qu'il faut regarder les écueils à éviter dans les autres fondations afin de pouvoir avancer avec le plus de sérénité. **LE PRESIDENT** informe qu'il y a eu des échanges avec les plus proches, notamment la Fondation de Rennes 1, qui regroupe une centaine d'entreprises et est hébergée par la Fondation de France, ou encore celle de Bordeaux qui a su travailler, avec le CHU de Bordeaux. Le CHU de Nantes venant de mettre en place un fond de dotation, il faut travailler ensemble.

MME SAMI reconnaît que certains projets de Chaire sont très intéressants, importants et socialement porteurs, même si elle a des doutes sur d'autres. Malgré tout, elle estime ne pas avoir une visibilité très claire sur ce qui se passe au sein de cette fondation, sur ce qu'il va en ressortir dans l'avenir. Il y a une concurrence très rude. Le positionnement et le fonctionnement de l'IRT vis-à-vis de

l'Université lui paraît très ambiguë. Lorsqu'elle lit dans l'AEF qu'il vient d'être créé un institut français de technologie, elle s'interroge sur l'avenir des Ecoles Polytechniques et des IUT. Elle souligne que la concurrence vient aussi des partenaires. Elle estime que même à la lecture des lettres d'information de la Fondation, celle-ci n'est pas transparente. Elle s'interroge aussi sur le devenir des personnels précaires des chaires, comme celle des techniques innovantes par exemple, et elle trouverait intéressant d'avoir un bilan. **LE PRESIDENT** souligne que cette remarque fait état du constat qui a été fait : il faut faire preuve de communication, de clarification par rapport à l'ensemble des projets. Il faut que chacun connaisse les bénéfices de la Fondation, les valeurs portées et la façon dont il faut s'y prendre pour la renouveler.

MME OBLE s'interroge sur le recrutement du futur directeur et le recours à un prestataire extérieur. **LE PRESIDENT** souligne que le cabinet a ciblé les personnes compétentes en fundraising notamment. **M.BARBU** revient sur l'IRT et souligne qu'il ne s'agit pas de concurrence à proprement parler. Il évoque les entreprises qui se retrouvent sollicitées par tous les acteurs dont l'IRT.

LE PRESIDENT informe que lorsque le futur directeur de la Fondation sera recruté, il lui sera demandé de venir présenter les enjeux et un suivi de la Fondation lors d'un Conseil d'Administration.

POINT 5 : PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ENQUETE « INTERNATIONALISATION, INTERDISCIPLINARITE, ET FORMATION RECHERCHE »

MME PROUTIERE-MAULION présente le bilan de l'enquête menée entre avril et décembre 2014 auprès des Composantes et des Unités de Recherche, à partir d'un questionnaire établi par un groupe de travail d'enseignants-chercheurs, composé de manière interdisciplinaire. Il s'agissait de faire un état de l'existant en matière d'internationalisation et d'interdisciplinarité afin de voir si l'établissement a des outils qui pourraient être mis en avant. Il y a eu dans la démarche, une volonté d'appropriation à la fois de la construction de l'internationalisation et de l'interdisciplinarité au sein de l'établissement et une double ambition : établir un état des lieux dans la perspective de la prochaine évaluation par l'HCERES et fournir des outils concrets pratiques aux Composantes et Unités de Recherche pour les accompagner dans leur travail d'auto-évaluation. Cette enquête a nécessité un travail transversal très important des services centraux, de la Direction des Relations Internationales, la Direction de la Recherche, des Partenariats et de l'Innovation, la Direction des Etudes et de la Vie Universitaire et la Direction de la Qualité et du Développement Durable. Ceci a permis de mettre en exergue le fait qu'aujourd'hui, l'international est transversal et irrigue l'ensemble des politiques de l'établissement. Sur 21 Composantes, 20 ont répondu à l'enquête et sur les 48 unités de recherche de l'établissement, 28 ont participé dont 14 UMR et 14 équipes d'accueil. La plupart du temps les laboratoires qui n'ont pas répondu sont des Unités de Recherche multi tutelle.

Les résultats de cette enquête sont compilés dans un document volumineux qu'il n'est pas envisageable de présenter en séance. Le volet formation de cette enquête a été diffusé à l'ensemble des directeurs de Composantes et des personnels administratifs qui ont accompagné le recensement des données. Le volet recherche a été diffusé à l'ensemble des Directeurs d'Unité de Recherche et de leur gestionnaire de structure. Le document a été également diffusé aux membres du Conseil Universitaire des Relations Internationales et est accessible sur le prodoc de celui-ci.

MME PROUTIERE-MAULION présente les résultats tout en soulignant que ce travail comporte deux limites intrinsèques importantes : les données ont un caractère endogène car il a fallu aller les chercher sur place, et elles sont donc éminemment subjectives car liées à un processus auto déclaratif.

Le premier élément de satisfaction important qui est mis en exergue est l'évolution de l'internationalisation des formations. Déjà en 2010, l'AERES avait remarqué une internationalisation des formations de l'Université particulièrement prometteuse. Deux facteurs expliquent ce phénomène : une prise de conscience généralisée de l'importance d'ouvrir les formations à l'international et une professionnalisation de la direction au sein de la Direction des Relations Internationales, de l'aide au montage de projets pour les formations internationales. Le service administratif est en mesure depuis quelques années, d'accompagner pas à pas l'enseignant-chercheur dans le montage de projets. Il y a aussi une augmentation de la mobilité, qu'elle soit entrante ou sortante. Il faut cependant s'interroger sur le modèle actuel ; pour la mobilité étudiante sortante, il faut remarquer une légère baisse compensée au global par une évolution constante de la mobilité stage qui est obligatoire.

Le deuxième point à mettre en exergue concerne la partie recherche. Il a fallu mettre en corrélation les résultats obtenus, notamment en termes de succès en matière de dépôts de projets de recherche européens ou internationaux, avec les choix qui avaient été faits dans le précédent contrat quadriennal, de mettre en avant quatre axes d'excellence (mer, matériaux, STIC et santé). Il y a une logique prégnante sur les laboratoires qui ont répondu, pratiquement 80 % ont des projets dans les axes d'excellence de l'Université avec une domination assez forte de l'axe « matériaux », qui s'explique par une visibilité de plus en plus importante à l'international. Autre élément important pour une université qui s'engage résolument dans l'interdisciplinarité, de nombreux projets sont menés en partenariat de différents axes, ce qui prouve que le modèle de l'Université est cohérent. Pour les projets européens, le constat est le même. Sur les 48 projets recensés et financés par des fonds européens, 34 s'inscrivent dans les axes d'excellence.

Les constats généraux qui ont été induits par cette étude, reposent sur plusieurs domaines. Tout d'abord il faut remarquer une offre insuffisante de cours en anglais, ce qui est un frein à l'attractivité internationale de l'établissement. Pour autant, si il faut le développer, il faut qu'il soit raisonné et en lien avec la Mission Langues. Il a été constaté une absence de réflexion sur les MOOC, en tant que moyen de toucher d'autres publics à l'international. Il y a aussi une absence de visibilité concernant l'invitation des professeurs invités, un manque de moyen humain et matériel pour valoriser les activités liées à l'international, en formation mais aussi en recherche et des difficultés intrinsèques au questionnaire, car tous n'étaient pas en mesure de renseigner certains des indicateurs.

Les pistes de réflexion reposent notamment sur la poursuite de l'internationalisation des formations en s'interrogeant sur les raisons pour lesquelles l'établissement veut le faire. L'internationalisation des formations doit rester un outil pour aller vers plus de qualité et en aucun cas ne doit devenir uniquement une fin en soi. Il faut maintenir la démarche « bottom up » mise en place en 2012 au sein du CURI, qui concerne l'accompagnement des projets de coopération. Cette démarche permet la circulation et le partage de l'information et un accompagnement très en amont du projet ce qui à moyen et long terme va permettre que les politiques développées au sein des Composantes, s'insèrent dans la politique globale de l'Université. Il faut impérativement mettre en place des moyens pour permettre d'avoir des bases de données communes, pour pouvoir faire des extractions et répondre le plus rapidement possible aux appels d'offre et aux diverses demandes qui arrivent.

Il faut aussi continuer à développer la mobilité entrante. Il y a à Nantes, un modèle d'accueil des étudiants internationaux qui est particulièrement abouti et mis en avant régulièrement par le Ministère des Affaires Etrangères et par Campus France. Au cours des deux années précédentes, un certain nombre d'universités voisines ou plus éloignées sont venues voir ce guichet d'accueil. Un étudiant international qui arrive à l'Université de Nantes n'a même plus à faire les démarches auprès de la Préfecture, tout se fait dans les locaux de la Maison des Echanges Internationaux et de la Francophonie. Cette année, l'accueil a été complété par des tuteurs multilingues dans les cités universitaires, avec l'appui de Nantes Métropole et de la Région. Cette expérience a été extrêmement favorable et sera étendue à la prochaine rentrée, à l'ensemble des cités universitaires. Il a été mis en place l'an passé, un catalogue de cours qui permet désormais aux étudiants internationaux, de consulter à domicile l'offre de formation, d'éditer leur contrat d'études et à terme, d'éditer le relevé de notes. La réflexion avec Nantes Métropole et l'agence internationale continue afin de favoriser l'insertion économique et culturelle de ces étudiants. Avec le SUP, il faut réfléchir à la mise en place d'instruments pédagogiques non disciplinaires mais transversaux, qui permettraient à ces étudiants de se familiariser à des exercices francophones comme la dissertation, et aller vers un MOOC de préparation à la mobilité qui permettrait aux étudiants, six mois avant d'arriver à Nantes de commencer à s'approprier certains éléments pédagogiques et interculturels.

Pour renforcer la mobilité sortante, il faut renforcer et coordonner les actions d'incitation à la mobilité : la journée de préparation à la mobilité va être dédoublée avec une journée d'incitation en octobre et une de préparation en mars, pour indiquer les démarches à réaliser. Il faut se positionner comme un acteur territorial de la politique nationale en faveur de la jeunesse, en travaillant avec la Direction Régionale de la Jeunesse de la Solidarité et de la Cohésion Sociale. Pour promouvoir l'international et lui donner plus de moyens, il faut au sein des Composantes une généralisation d'un poste de vice doyen ou directeur adjoint spécialisé dans les relations internationales. Il faut renforcer à la fois la professionnalisation et la force de travail des secrétariats relations internationales, en les structurant probablement par pôles, ce qui a été fait sur le pôle LLSHS et qui fonctionne de manière optimale.

Sur la mobilité entrante et sortante, il faut remarquer qu'au niveau mondial, le cadre de mobilité évolue, avec une mobilité régionale au sein de grands ensembles, comme l'Amérique du Nord, l'Asie, Proche et Moyen-Orient. Il faut anticiper ce phénomène, accentué par l'évolution géopolitique, par la crise économique et sociale. Il faut réfléchir à d'autres modèles de mobilité pour continuer à attirer les étudiants internationaux.

Concernant la recherche, il faut continuer à mobiliser les chercheurs à l'international, non pas pour qu'ils y aillent car l'enquête a prouvé que celle-ci était satisfaisante, mais pour les valoriser et les mettre en avant. Il faut aussi se doter de nouveaux moyens, ce qui est rendu possible grâce à Nantes Métropole, pour leur permettre d'avoir une mobilité à l'étranger pour des activités de recherche. Il faut aussi mettre davantage en évidence les partenariats forts et visibles comme le partenariat avec l'université de Sendai en partenariat avec Rennes. Depuis 3 ans, les collègues de l'IEMN-IAE organisent des séminaires tournants, Rennes, Sendai et en décembre dernier Nantes.

Depuis 2012, l'établissement a pris le parti d'associer les enseignants-chercheurs aux délégations du territoire, et faire en sorte que ce soient eux qui soient présents lorsque la ville de Nantes se déplace à l'étranger, comme à Tokyo en mai 2013 et au printemps 2014 en Allemagne. Ceci permet aux collègues de renforcer les contacts, avec un retour immédiat en termes de proposition de publication de colloque et permet de gagner en crédibilité auprès et autour des partenaires territoriaux.

Dans le cadre des travaux de préparation du prochain quinquennal, il a été suggéré que les enseignants-chercheurs à l'étranger, profitent de ce déplacement pour prendre contact avec les alliances françaises et les lycées français, en faisant une présentation de l'Université de Nantes. Ceci permettra de créer un réseau auprès des alliances françaises et des ambassades, de concert avec la politique culturelle de l'établissement.

Il faut continuer à travailler auprès des collègues pour faire connaître la Cellule Europe, et que le recours à cette cellule devienne systématique lorsqu'un chercheur répond à un appel d'offre européen. Il y a une expertise considérable en ingénierie de projet.

Il faut aussi pouvoir suivre dans une base de données, les publications, les participations à des colloques, ou même les accueils de chercheurs étrangers. Il faut développer cet outil pour moderniser la potentialité de développement de l'établissement.

Pour conclure, **MME PROUTIERE-MAULION** rappelle qu'en 2012, la politique internationale était essentiellement axée sur le développement des partenariats et de la mobilité, qui avait permis de construire une forte identité à l'international autour d'un savoir-faire pluridisciplinaire. A Nantes, il y a une palette de compétences et pour répondre à un projet interdisciplinaire, il y a un certain nombre de collègues pour le faire. Il y a un accueil des étudiants étrangers, de très grande qualité. Elle estime que l'établissement peut aller encore plus loin et il y a pleinement sens à croiser interdisciplinarité et internationalisation. Que ce soit en formation ou en recherche, le développement d'un modèle interdisciplinaire est aujourd'hui le vecteur d'une internationalisation soutenable, car celle-ci doit se faire en lien avec l'offre de formation soutenable et en lien avec les capacités d'accueil. Il faut se démarquer des autres universités qui se concentrent uniquement sur la participation à des réseaux internationaux et à la conclusion d'accords de partenariats. A l'inverse, l'internationalisation des laboratoires mais aussi des Composantes, est un vecteur de construction de l'interdisciplinarité car il faut aller vers l'autre, vers d'autres modèles d'enseignement, vers d'autres conceptions de la recherche. En allant vers d'autres universités qui elles ont déjà porté la preuve d'un savoir-faire et d'une plus-value scientifique, ceci fera progresser l'Université de Nantes. Croiser internationalisation et interdisciplinarité est une véritable stratégie de développement et une clé essentielle pour la construction de notre Université à l'avenir. Il faut envisager de passer d'un modèle interdisciplinaire à un modèle transdisciplinaire.

MME OBLE revient sur la baisse de la mobilité étudiante sortante afin d'en connaître les causes, alors même que selon elle, la réforme LMD devait favoriser tous les échanges. **MME PROUTIERE-MAULION** souligne qu'il s'agit d'un problème purement économique. Même si à Nantes il y a des aides, en plus des bourses Erasmus ou des bourses ministérielles, ce n'est pas suffisant pour permettre à un étudiant de faire une mobilité de façon sereine. L'aide moyenne offerte à un étudiant pour partir est de l'ordre de 600 € par mois alors qu'une mobilité coûte plus de 900 € par mois. **MME OBLE** s'interroge sur la transdisciplinarité. **MME PROUTIERE-MAULION** explique que la

transdisciplinarité consiste à aborder la recherche par un objet commun, et non plus seulement en mettant en commun les méthodes de travail et en essayant dans un processus de co-construction d'avoir une méthode commune, comme dans l'interdisciplinarité. **LE PRESIDENT** donne la définition de l'HCERES sur ces trois éléments. L'interdisciplinarité représente la rencontre de deux disciplines. La transdisciplinarité, c'est aller plus loin au-delà des frontières de la discipline, en y associant un objet sociétal majeur. Il s'agit d'une question de rencontre de compétences sur un objet de société comme par exemple l'avenir de la planète. **LE PRESIDENT** prend l'exemple d'un diplôme en commun avec Polytech, l'EMN-IAE, et l'Ecole du Design et Telecom Bretagne, où sur un même objet, il y a eu rencontre d'un ingénieur, d'un manager et d'un designer. Le croisement des compétences permet de créer des nouveaux objets dans l'innovation qui n'est pas forcément technologique, mais peut aussi être sociale ou encore ethnique.

MME TRICHET intervient sur les formations en français dans le domaine de la science. **MME PROUTIERE-MAULION** estime qu'il y a un travail à faire avec les écoles doctorales, et notamment les thésards francophones qui vont avoir besoin pour la promotion et la valorisation de leur thèse, de savoir écrire et résumer en anglais. Il faut réfléchir de façon globale pour les étudiants nantais et les étudiants entrants, à un accompagnement linguistique sur la fin de thèse.

M.LELOUREC revient sur l'aide accordée aux étudiants qui partent dans le cadre d'Erasmus. **MME PROUTIERE-MAULION** souligne qu'un effort particulier est fait à Nantes puisque l'aide de la Région va être bonifiée en fonction de l'échelon de bourse. L'allocation Jules Verne, interne à l'Université de Nantes a été modifiée pour permettre d'aider à la mobilité des plus défavorisés. **M.LELOUREC** souhaite savoir si une enquête a été menée auprès des étudiants pour connaître le motif réel de cette baisse de mobilité. **MME PROUTIERE-MAULION** répond que le motif économique est celui avancé par les étudiants qui se désistent durant l'été.

MME SAMI souligne que le poste budget le plus important est souvent l'hébergement. Il faudrait réfléchir à des partenariats vers les pays les plus sollicités comme l'Allemagne, l'Espagne ou l'Angleterre, avec les universités et les cités universitaires. Sur les projets européens et axes d'excellence, elle souhaite mettre un bémol sur les quatre axes d'excellence, qui sont différents selon elle, de ceux évoqués par **M.BENHAMOU**, lorsque la politique scientifique de l'Université avait été présentée. Il y avait des axes prioritaires pour l'établissement qui sont les axes prioritaires de la Région dont font partie Mer, STIC, Santé et matériaux et deux niches d'excellence pour lesquelles il fallait aussi faire un effort particulier, Subatech et LPGN. Ces deux laboratoires sont aussi excellents et travaillent énormément à l'international. **MME PROUTIERE-MAULION** explique qu'en raison de leur caractère multi tutelle ni Subatech ni le LPGN n'ont pu répondre à l'enquête.

LE PRESIDENT conclut en disant que l'interdisciplinarité sert l'internationalisation et inversement. Il remercie les personnels de la Direction des Relations Internationales pour leur action.

POINT 6 : APPROBATION DES STATUTS DE L'UBL (APRES EXAMEN PAR LA CPCA ET AVIS DU CTE)

LE PRESIDENT informe qu'il a demandé le report du point, étant donné que le Comité Technique d'Etablissement réuni cette semaine a émis un avis défavorable à l'unanimité. Ce dernier est donc reconvoqué à une date ultérieure. Se faisant, un Conseil d'Administration exceptionnel aura lieu pour débattre de ce point courant avril.

MME SAMI trouve dommage de ne pas en profiter pour discuter du texte sans même avoir à se prononcer dessus. Il est gênant du point de vue du principe de ce vote, de devoir approuver un texte qui n'a pas été discuté auparavant. **LE PRESIDENT** entend cette remarque mais souligne qu'il a sollicité les administrateurs dans leur pluralité et leur sensibilité de statut ou même de positionnement dans l'établissement, pour travailler en amont de ce texte. Il était difficile sur 17 établissements potentiels d'attendre que chaque établissement fasse remonter ses remarques.

POINT 7 : APPROBATION DE LA MODIFICATION STATUTS DE LA MISSION LANGUES

M.BERNOUSSI présente les modifications qui sont en fait un toilettage des statuts de la Mission Langues. Il rappelle que la Mission Langues a été créée en 2002, avec un chargé de mission qui avait pour objectif d'étudier l'enseignement des langues pour non spécialiste au sein de l'Université. Cette mission s'est petit à petit installée dans le paysage et comporte désormais un

directeur et 2.5 personnels et remplit un certain nombre de tâches importantes. La nomination de la directrice, **MME MORERE** par le Conseil d'Administration sur proposition du **PRÉSIDENT** a permis le déploiement de nouvelles missions importantes au sein de l'Université. Ce toilettage des statuts permet de mettre le document en adéquation avec celles-ci.

La première modification concerne l'appellation : la notion de « mission » ne suffit plus et il faut l'installer dans la durée comme un Service Universitaire de formation en langues. La deuxième modification concerne les partenaires extérieurs qui demandent un certain nombre de formation. Il est possible d'offrir ce genre de formation, moyennant rémunération ce qui constitue un levier de ressources propres important pour l'établissement. Le fait d'inscrire cette compétence dans les statuts permet à la Mission Langues d'imaginer une ingénierie de formation avec une demande importante de certification en langues. La troisième modification réside dans l'élargissement du conseil de la Mission en intégrant divers acteurs notamment la Direction d'Appui à la Formation Continue, des représentants des personnels enseignants et des représentants des personnels vacataires.

M.POUZAIN estime qu'il faudrait à terme supprimer la mention de « mission » car ce service a vocation à être pérenne. **M.BERNOUSSI** explique que ceci a été évoqué en Conseil de la Mission Langues. La seule réserve était de ne plus avoir la même visibilité, les personnels et les étudiants connaissant l'appellation Mission Langues depuis longtemps.

MME SAMI fait remarquer que le document n'est pas du tout féminisé. **LE PRÉSIDENT** souligne qu'effectivement la Charte qui a été voté par le Conseil d'Administration, prévoyait que les dispositions statutaires soient rédigées dans ce sens. **M.BERNOUSSI** rappelle que les Statuts de l'Université ont respecté à la lettre cette notion.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 29 voix pour, les modifications des Statuts de la Mission Langues.

POINT 8 : APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT D'INTERET SCIENTIFIQUE ADIREM ET DE L'ADHESION DE L'UNIVERSITE DE NANTES A CETTE STRUCTURE

M.BERNOUSSI rappelle que les IREM – Instituts de Recherche de l'Enseignement des Mathématiques sont des structures créées en 1970 destinées à comprendre la manière dont est enseignée la pédagogie des mathématiques. Dans les Pays de la Loire, il y a un IREM qui a été créé en 1974 et localisé à Nantes. Ce réseau des IREM était géré jusqu'à présent par une association des directeurs, de manière informelle. L'idée est de transformer cette association en Groupement d'Intérêt Scientifique afin de lui donner plus de visibilité et d'efficacité. Cinq universités en sont déjà membres.

MME CARON fait remarquer qu'elle n'a eu que des compliments sur l'IREM et la façon de vouloir travailler des collègues mathématiciens, qui sont tous très satisfaits de la manière dont le réseau fonctionne et de son efficacité.

MME SAMI revient sur les termes de la convention dont l'article 10 qui prévoit les exceptions concernant les publications et la communication de travaux auprès de la SATT de Paris 7. **M.BERNOUSSI** informe que cette université va gérer le Groupement.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 27 voix pour, la convention constitutive du GIS ADIREM et de l'adhésion de l'Université de Nantes à cette structure.

POINT 9 : CERTIFICATION DES COMPTES 2014 (APRES EXAMEN PAR LA CPCA)

Les Commissaires aux Comptes procèdent à une présentation résumée du rapport de certification. Les deux cabinets présents certifient les comptes de l'Université ainsi que les comptes consolidés à savoir les comptes de l'Université, ceux de la filiale CAPACITES et de la Fondation de Projets. Depuis l'accession de l'établissement à l'autonomie, ces comptes comportent un certain nombre de réserves, notamment des réserves pour limitation, avec des difficultés à conclure sur un certain nombre de sujet. Ces réserves évoluent peu à peu, sont levées pour certaines, sont en passe de l'être pour d'autres et permettent in fine, de certifier la régularité et la sincérité de l'image fidèle des comptes avec ces éléments de limitation. Dans cette logique de progrès sur l'exercice 2014, un

certain nombre de travaux ont été poursuivis, qui portent sur les immobilisations ainsi que sur le suivi des contrats de recherche et la séparation de l'affectation aux exercices des charges et des produits.

Le premier chapitre de réserves en 2013, portait sur le patrimoine immobilier de l'Université. La principale réserve concernait un problème de valorisation des éléments qui ont été dévolus et préalablement évalués par France Domaine. En 2014, des travaux ont été mis en œuvre notamment une demande de nouvelle évaluation par France Domaine, avec des réunions très prochainement ce qui laisse à penser que le problème va être résolu au cours de l'année 2015, mais à la clôture, la question reste entière. La réserve pour limitation est donc maintenue. Une autre réserve portait sur la procédure d'inventaire, avec un patrimoine immobilisé extrêmement important. Un inventaire physique a été commencé en 2014, qui n'est pas encore achevé, notamment dans son rapprochement avec tous les éléments inscrits dans les différents fichiers et les factures initiales concernant ces biens. Ce travail devrait s'achever dans le courant de l'année 2015, ce qui ne permet pas de lever la réserve à la clôture 2014.

Le point suivant est relatif au suivi comptable des contrats de recherche sur lequel il y a une amélioration assez importante du contrôle interne en 2014, notamment dans le suivi des produits à recevoir et des charges affectées à chacun de ces contrats. Cependant sur la fin d'année, il y a beaucoup de contrats où il reste des « restes à facturer » importants. L'amélioration du contrôle interne ne permet pas de lever complètement la réserve. Le dernier chapitre de réserve porte sur l'identification et le suivi des contrats qui auraient un risque de perte à terminaison, c'est à dire qui dès l'origine du contrat ou dans son évolution, auraient le risque que les charges encourues excèdent le montant des subventions ou des produits. Ce suivi doit être mis en œuvre pour évoluer vers un réel suivi comptable des contrats à l'avancement et devrait donc être résolu dans les exercices à venir. Ceci permettra de lever cette réserve.

S'agissant des recettes d'exploitation hors subvention, il y a encore des problématiques de séparation d'exercice. En début d'exercice, il y avait une réserve pour limitation sur le fait que le contrôle interne en place ne permettait pas de s'assurer de la correcte imputation de l'ensemble de ces recettes au dit exercice. Il y a eu un travail important initié les années passées et qui s'est achevé en 2014, et qui a permis d'affiner le contrôle interne. Ainsi il y a une garantie qu'à la fin de l'exercice 2014, les éléments de contrôle interne mis en place, assurent que les éléments de recette sont correctement comptabilisés en fonction des dates d'engagement. Il y avait une réserve de cette nature l'an passé, et il reste malgré tout, une incertitude à l'ouverture de l'exercice puisque la position à l'ouverture de l'exercice par rapport aux résultats de l'an dernier faisait l'objet d'une réserve. La réserve est maintenue uniquement au regard de cette position à l'ouverture, mais elle sera levée en 2015. Il est recommandé de maintenir tous les travaux mis en place pour la bonne réalisation du contrôle interne et afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de problématique de séparation l'année prochaine.

Une réserve est définitivement levée sur le suivi des charges à payer relatives aux personnels puisqu'il y avait eu ajustement et provisionnement correct de ces charges en 2013.

En synthèse, le principal sujet par rapport au bilan de l'établissement reste l'actif immobilisé, avec des travaux qui vont se poursuivre, dans l'objectif de lever cette réserve pour 2015.

LE PRESIDENT remercie les Commissaires aux Comptes pour cette présentation synthétique d'un sujet très complexe. Il retient qu'il y a des réserves qui sont transitoires parce que l'établissement va dans la bonne direction, sachant que certains paramètres ne dépendent pas de l'Université.

MME TRICHET s'interroge sur les réserves et leur portée au regard du budget alloué par l'Etat. Les Commissaires aux Comptes soulignent que d'autres universités ont le même type de problème et ont aussi des rapports de commissaires aux comptes qui émettent des réserves. Ce sont des réserves par rapport à la présentation des comptes au regard de la nécessité de respecter les principes comptables avec les éléments de contrôle interne liés à des évaluations. Il n'y a pas de lien entre ce que l'Etat pourrait faire sur le budget et ces réserves. En revanche, il est vrai que l'Etat observe avec beaucoup d'attention, l'évolution du contenu du rapport des Commissaires aux Comptes. Les réserves telles qu'ils les présentent, constituent une feuille de route pour l'établissement afin d'aller vers des éléments de maîtrise de la comptabilité et des principes comptables.

MME SAMI s'interroge, quand il y a une réserve qui est maintenue pour l'immobilier, elle n'impacte pas le budget réel de l'université, alors même que l'établissement n'en est pas du tout responsable. Les Commissaires aux Comptes précisent que la réserve sur l'immobilier est une réserve au regard de la valorisation qui apparaît au bilan, à l'actif en valeur immobilisée et au passif dans les fonds propres. Les éléments de valorisation sont tels que les chiffres qui sont inscrits au bilan ne correspondent pas nécessairement à une réalité qui représente une situation objective. C'est pour

cela qu'il y a une révision des valorisations qui est en cours. **MME SAMI** estime qu'en fin de compte quelle que soit la réserve émise, c'est France Domaine qui a fait cette évaluation et elle ne comprend pas pourquoi l'Université est impactée. Les Commissaires aux Comptes précisent sur les immobilisations, il y a un impact via les amortissements qui sont véhiculés et les reprises de subvention attachées aux immobilisations, puisque l'amortissement est calculé en fonction de la valeur brute du bien. L'impact sur les amortissements est une charge calculée et décaissée qui n'a pas d'impact en trésorerie. Il s'agit simplement d'une présentation bilancielle qui pourra avoir un impact sur le résultat global de l'Université.

MME SAMI s'interroge aussi sur la réserve sur les contrats ANR et l'impact sur le budget réel. Pour les Commissaires aux Comptes, sur les problèmes de présentation à la clôture, il s'agit seulement d'affecter au bon exercice les recettes qui ont été engagées en cours d'exercice et non pas raisonner uniquement en termes d'encaissement-décaissement. Ces éléments ont des impacts sur les résultats mais pas en termes de trésorerie. Ils précisent que ce qui est certifié, c'est une information historique financière que les parties prenantes consultent pour se faire une opinion du patrimoine de l'établissement, de la santé financière de l'Université. C'est un élément de leur diagnostic sans aucun lien direct entre les réserves et commentaires que les Commissaires aux Comptes font sur cette information historique. Il est important d'avoir des comptes, dont on a une assurance raisonnable et avec lesquels l'établissement est confortable, sur le fait de montrer une image fidèle de ce qui s'est passé au sein de l'université pendant l'année écoulée.

POINT 10 : PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE FINANCIER, DES COMPTES CONSOLIDES ET DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2014 (APRES EXAMEN PAR LA CPCA)

LE PRESIDENT tient à remercier avant tout, tous les personnels qui ont contribué à l'élaboration du rapport annuel et financier 2014. Ce document reflète parfaitement le travail qui a été fait tant d'un point de vue politique qu'administratif, par l'ensemble des acteurs de l'établissement quel que soit leur statut, leur place ou leur responsabilité. Il remercie l'établissement pour le travail accompli en 2014.

M.BARBU remercie les services, notamment la Direction des Affaires Financières et l'Agence Comptable, qui ont réalisé un travail considérable d'élaboration de ce compte financier 2014 mais aussi dans toutes les préparations des différentes étapes ponctuées par des points financiers, le rapport financier en étant le point final.

LE PRESIDENT souhaite souligner trois points. Tout d'abord, il précise que le Plan de Retour à l'Equilibre Budgétaire qui a été approuvé par la majorité des administrateurs, porte ses fruits. Les efforts demandés à l'établissement permettent aujourd'hui d'avoir des indicateurs positifs. Il rappelle la situation catastrophique de fin 2012, avec même une incertitude quant à savoir si l'établissement serait en capacité de payer ne serait-ce que les salaires des personnels. Mais il souligne qu'aujourd'hui, même si cette situation est assainie et encourageante, elle n'en reste pas moins conjoncturelle et fragile. Elle est d'autant plus fragile qu'il y a un certain nombre d'incertitudes et d'inquiétudes sur les dotations de l'Etat 2015. Il rappelle que l'établissement est toujours en attente de la dotation depuis novembre 2014. Il y a aussi ce nouveau prélèvement sur les fonds de roulement des établissements supérieurs à 60 jours. L'autre information inquiétante à mettre en regard de la situation, est le doublement de la réserve de précaution. Enfin **LE PRESIDENT** précise que l'établissement a désormais la capacité d'investir afin d'améliorer le quotidien de chacun. Investir non pas en relâchant la maîtrise de la masse salariale mais investir sur les conditions de travail, en faisant attention à garder une capacité à amortir les éventuelles difficultés liées à une dotation qui ne serait pas à la hauteur du dynamisme de l'établissement. Il rappelle qu'actuellement les dotations ne tiennent pas du tout compte du dynamisme des établissements. L'augmentation des surfaces de recherche ou l'augmentation du nombre d'étudiants, sont de très bonnes perspectives dans l'absolu mais sans moyen supplémentaire, elles posent question.

M.BARBU rappelle que le budget 2014 a été construit sous le signe de la poursuite du Plan de Retour à l'Equilibre Budgétaire, prévu initialement pour donner ses effets sur deux années, 2013 et 2014. Les objectifs étaient donc de poursuivre les négociations avec l'Etat et les collectivités pour être accompagné dans cette période de redressement et de relance, de continuer de développer les ressources propres, de maintenir le plafond d'emploi salarial à un niveau soutenable, de limiter la croissance du budget de fonctionnement, à la fois par des économies mais surtout par des mesures structurelles qui ont été mises en place par le Directeur Général des Services. Il s'agissait aussi de poursuivre la mise en œuvre des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) qui sont

l'outil de dialogue entre les services centraux et les Composantes et de les enrichir chaque année de nouvelles données pour que ce soit désormais un véritable instrument de dialogue global.

M.BARBU souligne qu'à l'origine de l'élaboration du budget 2014, il était prévu un résultat négatif. Or il y a eu deux budgets rectificatifs en 2014 qui ont finalement amené peu à peu vers des résultats tels qu'ils sont présentés aujourd'hui. Il explique le décalage entre les prévisions et le réalisé, car à l'époque de construction du budget, la dotation ministérielle n'était pas connue et a évolué au cours de l'année. Sur les ressources de fonctionnement hors ministère, les dotations collectivités et Union Européenne sur les contrats de recherche, sont des éléments qui ne sont traditionnellement pas connus à l'époque de réalisation du budget. Côté dépenses, il faut observer une bonne tenue des dépenses de masse salariale avec un excellent exercice de prévisions de la part de la Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social. Il y a aussi une différence pour le budget de fonctionnement hors amortissement, car il existe une difficulté à l'échelle de l'établissement, de pouvoir prévoir préalablement, l'ensemble des dépenses de fonctionnement. Ces montants sont une consolidation de l'ensemble des budgets de fonctionnement des 21 Composantes et de l'ensemble des Laboratoires. Cet exercice extrêmement complexe est arbitrée par la Direction des Affaires Financières. Il est difficile d'avoir un degré de précision assez fin pour éviter les variations. Les baisses sont dues notamment à un décalage dans le temps de dépenses, qui auront lieu sans doute sur l'exercice 2016.

M.BARBU informe du montant du résultat d'exploitation de l'ordre de 6 millions €, une capacité d'autofinancement qui est dans les prévisions inscrites au Plan de Retour à l'Equilibre Budgétaire de départ, afin de pouvoir renouveler les matériels et pouvoir faire face aux dépenses de rénovation des bâtiments et doter l'établissement d'une capacité de financement pour relancer les projets.

Le Plan de Retour à l'Equilibre Budgétaire est vraiment considéré comme un plan qui s'étale sur deux années indissociables l'une de l'autre, 2013 et 2014, les aides exceptionnelles de l'Etat et des collectivités ayant été annoncées sur ces deux années. Il y a un réel redressement et un résultat qui est dans la même veine, avec le dégagement d'un flux de trésorerie qui vient abonder l'investissement et augmenter le fonds de roulement.

Il faut s'arrêter sur les principaux éléments de l'année. Le premier élément à souligner tient à la hausse du nombre d'étudiants, alors même que les courbes démographiques laissent penser il y a quelques années qu'il y aurait une baisse des effectifs ; il y a une augmentation de 1000 étudiants en 2013 et de 2000 étudiants en 2014. Ces hausses ont des conséquences sur le fonctionnement de l'établissement, sur les groupes de formation en donc in fine sur la réalité du budget. Sur les personnels, il faut remarquer les conséquences du Plan de Retour à l'Equilibre Budgétaire avec une baisse du plafond d'emploi occupé par rapport à 2012, perspective conforme à la prévision. La masse salariale Etat est de faible variation cette année. Le budget de fonctionnement présente une progression de 1%. Les ressources de formation continue augmentent modérément par rapport à ce qui a été connu en 2012 et 2013. Pour les recettes de taxe d'apprentissage, il y a deux effets différents, car elles sont en hausse pour le Centre de Formation par l'Apprentissage (CFA) et en baisse pour la part libre qui doit revenir à l'établissement et abonder les investissements. L'effet marquant de l'exercice sur le résultat d'exploitation est à souligner au vu des versements de fin d'année, fléchés sur des projets comme le Nouveau Tertre pour 600.000€, ou encore la mise en sécurité et l'accessibilité pour 700.000€, ces fonds rehaussant le résultat de l'année en fonctionnement mais qui seront en réalité dépensés en 2015 essentiellement, dont une partie sur un projet d'investissement. Des produits initialement prévus en investissement, ont aussi été réalisés en fonctionnement ce qui augmente ainsi les décalages entre prévisions et réalisations, avec par exemple 700.000€ prévus pour équiper les laboratoires, qui ont finalement été réorientés vers du fonctionnement. Les ressources propres sont en prévision, avec une très bonne tenue de la recherche qui dynamise l'établissement et les comptes de celui-ci, avec des recettes en hausse, une meilleure facturation des mises à disposition de personnels et une hausse des prestations de recherche.

M.BARBU fait un focus sur la masse salariale, élément principal qui pèse le plus sur le budget. Il y a deux effets à souligner, le retour à un plafond d'emploi soutenable, c'est-à-dire tel qu'il apparaissait dans les comptes avant le passage aux RCE, avec 3124 postes occupés et un effet de ciseau qui montre que malgré les efforts sur le nombre de postes occupés, l'établissement n'arrive pas à inverser la courbe et la tendance à la hausse de cette masse salariale. Ceci est dû en partie au GVT qui est toujours en hausse naturelle et qui n'est pas pris en compte par l'Etat, la compensation de celui-ci étant très faible en 2013 et inexistante en 2014. Il faut aussi tenir compte d'une revalorisation indemnitaire des personnels de catégorie B et C, et du maintien de la garantie

individuelle du pouvoir d'achat. Les dépenses de charge d'enseignement sont toujours en hausse, ce qui est une conséquence directe de la hausse des effectifs étudiants, mais aussi d'un effet gel des postes, compensés par une hausse des heures d'enseignement mis à disposition des Composantes. Ces dépenses sont masquées dans le rapport financier car il y a toujours des régularisations en cours, notamment de rattachement de charges au bon exercice. La masse salariale sur ressources propres progresse et s'élève en 2014 à 21.4 millions €, avec un regard différent sur cette masse salariale car elle constitue le résultat d'un développement de l'activité de l'établissement en particulier sur la recherche mais parfois aussi sur l'activité propre de l'établissement. Il faut faire attention à un équilibre des comptes entre les recettes et les dépenses, mais les hausses à la fois de masse salariale Etat et ressources propres sont plutôt positives dans ce budget et reflète vraiment le dynamisme de l'établissement. En conclusion il faut noter qu'il est impératif de poursuivre la maîtrise de cette masse salariale Etat et il serait extrêmement surprenant que le Ministère alloue une dotation en hausse. Il faut donc rester vigilant sur ce plafond d'emploi occupé, qui ne doit pas augmenter dans les années à venir.

M.BARBU informe que les charges de fonctionnement sont en très faible hausse, avec un quart de ce budget qui concerne l'immobilier, avec deux postes importants qui sont la maintenance et les fluides. Il y a une diminution des dépenses d'entretien des bâtiments et une hausse du poste « études », directement liée à l'ensemble des projets lancés dans l'établissement (relance de l'immobilier, de la Fondation, du nouveau système SIRH, inventaire physique et autres), car il est fait appel à des prestataires extérieurs pour accompagner l'établissement le mieux possible sur ces projets importants et structurants. Sur les autres dépenses, il y a très peu d'évolution. Il rappelle que les marchés publics ont l'avantage de donner un cadre pour les dépenses, et permettent de faire des économies, notamment sur la téléphonie où 40% d'économies ont été réalisées, ou encore sur les photocopieurs avec 32% de dépenses en moins qui sont à noter. Dans ce budget de fonctionnement, il n'y a pas que des contraintes budgétaires mais aussi des réformes de fond menées sur le long terme par les services pour mieux dépenser et pour accompagner l'établissement dans son fonctionnement quotidien.

M.BARBU évoque l'investissement, avec une année particulière d'achèvement des projets à la fois sur l'équipement scientifique dans le cadre du CPER et de l'immobilier dans le cadre du CPER immobilier.

En synthèse sur le plan financier, il résulte de l'ensemble des mesures qui ont été prises, un rehaussement du fonds de roulement à 14.7 millions € soit 19 jours de dépenses, ce qui garantit une certaine sécurité pour l'année 2015 et 2016. Le seuil prudentiel fixé par le Ministère est fixé à 19 millions €.

Dans le cadre de la restructuration de la fonction finance, une partie de l'agence comptable est transférée dans le bâtiment IGH, ce qui a nécessité une mise en sécurité bâtiminaire.

Il reste toujours le poste de créance douteuse avec un élément central, 2.8 millions € au titre du contrôle fiscal TVA qui se poursuit, avec un rehaussement de cette provision de 600.000 € pour 2014, le contrôle portant sur les années 2009 à 2012. En contrepartie, l'établissement est accompagné par un cabinet fiscaliste dans ce dialogue avec les services fiscaux. La réponse de l'établissement à ce contrôle fiscal, c'est une demande de l'établissement de déduction après coup, sur la construction du bâtiment CEISAM de plus de 1.1 million €. La demande a été faite en fin d'année afin d'éviter la prescription. Cette somme est mise de côté en attendant la réponse.

M.BARBU informe que 4.4 millions € sont non fléchés, qui vont permettre soit de l'investissement, soit de faire face aux dépenses à venir.

La trésorerie est toujours confortable et elle augmente même encore de trois jours par rapport à 2013 pour atteindre quasiment 29 millions € en 2014. Alors même que le débat concernant les fonds des universités a tendance à se décaler, des fonds de roulement vers les trésoreries des établissements, **M.BARBU** souhaite être prudent. Globalement, la trésorerie est abondée par deux phénomènes : le flux de trésorerie dégagé par le résultat de l'année et les décalages de trésorerie. Le besoin en fonds de roulement représente le décalage entre ce qui est dû à l'établissement et ce que doit l'établissement. Actuellement l'établissement doit plus que ce qui ne lui est dû, ce qui augmente donc naturellement sa trésorerie.

En synthèse, **M.BARBU** souhaite insister sur les succès réalisés par l'établissement : la réussite de ce Plan de Retour à l'Equilibre Budgétaire programmé et dont les principales mesures portaient sur deux années 2013 et 2014. L'augmentation du fonds de roulement et de la trésorerie conforte la sécurité, alors même qu'en début 2013 l'établissement craignait de se trouver en état de

cessation de paiement. Il faut aussi signaler les soutiens qui sont reconduits et négociés chaque année, des collectivités territoriales, comme la Région et Nantes Métropole. Il faut aussi être vigilant, notamment sur le déficit de la prise en charge de la masse salariale Etat, qui représente 80% du budget de l'établissement, la subvention de l'Etat ne compensant pas les augmentations naturelles de cette masse salariale due notamment au GVT. La dotation de l'Etat n'est toujours pas notifiée avec des annonces plutôt négatives. Les ressources de la formation continue sont à surveiller aussi, avec beaucoup de réformes et de mesures prises notamment une réorganisation des services. L'augmentation des effectifs étudiants est aussi un poids qui pèse sur les charges d'enseignement et donc sur les charges de fonctionnement de l'établissement, 2000 étudiants supplémentaires représentant un surcoût de 18 millions €, au vu du coût étudiant.

Si l'équilibre du budget a été maintenu sur deux années, cet équilibre est précaire et conjoncturel, car les mesures étaient conjoncturelles, avec des dotations exceptionnelles de la part de l'Etat et des collectivités, et ponctuelles, notamment sur la masse salariale Etat. Les effets du Plan de Retour à l'Equilibre Budgétaire sont terminés. La réflexion doit se poursuivre sur le modèle économique qui a évolué depuis quelques années.

LE PRESIDENT souhaite revenir sur un point qui avait fait l'objet d'un débat l'an passé, le soutien des collectivités. Il souligne que la Région, hors immobilier contribue à hauteur de 6.7 millions € par an. Il souhaite remercier aussi Nantes Métropole avec qui l'établissement a vu évoluer un contrat de site qui permet désormais une projection sur plusieurs années avec des capacités d'investissement. Ce jeu entre l'Université en tant qu'acteur du territoire et les collectivités est assez rare et ne se retrouve pas dans ses proportions et de cette nature dans d'autres territoires.

M.LELOUREC souhaite apporter un petit bémol par rapport à cette satisfaction d'être revenu à l'équilibre budgétaire et souligne qu'il y a actuellement un gouvernement qui n'a jamais été aussi provocateur car non seulement l'établissement n'a pas connaissance de la dotation mais en plus les seules annonces qu'il fait concernent des prélèvements sur les fonds de roulement des établissements. Il convient que le **PRESIDENT** a exprimé son mécontentement au Ministère, mais selon lui l'association des présidents d'université ne propose aucune réelle solution, si ce n'est, des attaques sur les statuts ou des propositions tendant à faire travailler plus les enseignants-chercheurs avec des modulations de service. Il n'y voit pas du tout la marque d'une résistance. Il estime qu'en plus de remercier les collectivités pour leur engagement, mais il faut selon lui avoir une lecture différente : puisque l'Etat se désengage, les collectivités locales s'engagent. Il a déjà, à plusieurs reprises, dénoncé le phénomène de régionalisation de l'enseignement supérieur qui se dessine, notamment au travers de la critique de la future UBL. Il est très inquiet quand il entend dire que le modèle économique doit évoluer, car ceci signifierait augmenter les tarifs d'inscription. Beaucoup d'associations diverses et de groupes tels que Terra Nova militent pour l'augmentation des droits d'inscription pour l'étudiant standard. Le fait que le nombre d'étudiant soit en hausse ce qui n'est pas nécessairement perçu comme une bénédiction, le fait que les universités risquent de basculer vers de la pure formation continue, sont des éléments qui devraient faire réagir de manière plus ferme. **LE PRESIDENT** souhaite porter la vision globale de l'Université, sa place dans la société, son modèle économique, en considérant l'ensemble des critères qui font varier celui-ci, l'augmentation du nombre d'étudiants par exemple. Il faut arrêter de cibler des points qui sont séparés les uns des autres, et la globalité doit être revue. Il reconnaît que ce n'est peut-être pas ce qui se dit à la CPU, mais c'est ce qu'il veut porter dans l'établissement et il souhaite que le modèle soit tel qu'on veut le défendre, ce qui est l'objet du débat dans le quinquennal, de manière à exprimer non pas la capacité de l'établissement à changer tout ce qui est décidé au plan national, mais à définir ce que l'établissement veut pour l'Université. Il y a un certain nombre de principes mais il y a aussi une grande hypocrisie globale nationale. Il n'y a plus de débat autour de la qualité d'enseignement, de la réussite, mais on parle d'accès de manière floue. C'est cela que **LE PRESIDENT** souhaite mettre en avant, car il estime que ces débats-là doivent avoir lieu et qu'il ne faut pas rester immobile.

MME JOLLIET souligne qu'elle n'oublie pas la situation de 2012 et se réjouit du remarquable équilibre qui a été obtenu dans des conditions difficiles. Pour autant, la dotation n'étant toujours pas connue, il ne faut pas se réjouir trop vite de l'augmentation de la capacité d'investissement, afin de ne pas la perdre au motif que l'établissement se trouverait au-dessus d'un seuil dont l'évolution n'est à l'heure actuelle, pas connue. C'est l'occasion de réfléchir aux investissements qui pourraient utilisés le mieux possible ce delta. En Santé, il est nécessaire d'avoir une qualité de formation tout au long de la vie, en formation initiale, cela ne se discute pas, mais il y a au bout, des soins et donc des patients, qui sont traités selon des méthodes qui évoluent en permanence. Elle a donc beaucoup de difficultés à entrevoir une université qui ne s'orienterait que vers de la formation continue. Il y a en Santé, un compagnonnage qui commence en formation initiale, et qui perdure tout au long de la vie des équipes

médicales. Elle souhaite que l'ensemble Santé de l'Université de Nantes propose une offre de formation continue aussi et la développe de façon à ce que la qualité des soins soit maintenue en fonction des innovations thérapeutiques qui sont très nombreuses.

M.SUDREAU tient à féliciter **M.BARBU** pour la clarté et la pédagogie de la présentation. Il souligne l'effort de redressement structurel de l'établissement, la qualité des mesures courageuses qui ont été mises en place et félicite l'équipe dirigeante et les services. Il partage quelques éléments sur le contexte national 2015, qui doivent inciter tous les partenaires à une grande prudence. Il souhaite apporter un éclairage côté soins, qu'évoquait **MME JOLLIET** avec le plan triennal annoncé sur les hôpitaux, et avec récemment une baisse des tarifs de santé hospitalisation d'une grande rudesse. 1% de baisse des tarifs décidés au plan national équivaut à une baisse de 4 millions € pour le CHU de Nantes. Il apporte ces éléments pour conforter ce qui a été dit sur la prudence extrême à avoir sur le cadrage général national, qui il le craint, pèsera aussi sur l'Université.

M.POUZAINT rappelle que le projet de l'Université c'est avant tout la recherche, la formation et l'innovation au service des territoires. Ces trois éléments sont indissociables les uns des autres et se renforcent mutuellement. En tant que membre d'une éducation laïque d'enseignement populaire, il rappelle que la formation c'est aussi la formation tout au long de la vie, initiale et continue. Ceci est vrai en Santé mais aussi dans les secteurs technologiques où il y a besoin de pratiquer l'apprentissage. Il partage l'analyse développée par **M.LELOUREC** sur le redressement et les fondamentaux qui sont bons mais il s'accorde aussi sur le désengagement de l'Etat qui est patent. Ce désengagement recouvre un certain nombre de domaines et il souhaite souligner l'ambiguïté de l'opération de communication qu'il y a derrière : annoncer un maintien des dotations et augmenter dans le même temps la réserve de précaution. Il y a déjà eu sous les gouvernements précédents avant 2012, des opérations de communication. S'agissant des ressources propres, il souligne des limites : des efforts ont été déployés en formation continue et il reste certainement des possibilités mais la marge de manœuvre est selon lui relativement faible à partir du moment où l'emploi est contraint, sauf à modifier le paiement comme dans certains organismes de formation continue qui recrutent des auto entrepreneurs. Sur la taxe d'apprentissage, si l'on augmente les contrats d'apprentissage, mécaniquement avec la nouvelle loi, les recettes de la taxe vont diminuer et tout ceci devra se compenser. Les contraintes sont très fortes. Pour s'en sortir, il faut avoir une vision collective du projet d'Université par rapport aux trois items, la Recherche, la Formation et l'Innovation. Cela étant dit, certains collègues pourraient penser que la solution réside dans le fait d'augmenter les frais de scolarité, alors que selon lui cette décision ne peut relever que du niveau national et qu'une telle augmentation ne peut pas se décider in extenso en ayant seulement la vision de l'enseignement supérieur, ceci devant toucher à l'ensemble d'une loi de finance et à un équilibre des charges sur l'ensemble des ménages. En conclusion, il souhaite rester optimiste, car il faut retrousser les manches face aux difficultés, par le travail dans une vision collective et par le dialogue entre toutes les instances et tous les acteurs de l'Université.

MME CARON estime que le fait que la dotation de l'Etat diminue est une manière de piloter l'ensemble du système. Si la dotation d'Etat est moindre, pour alimenter l'Université et la Recherche, il va falloir aller vers les ressources propres. Elle fait remarquer qu'à l'heure actuelle, les ressources propres sont essentiellement composées par de l'argent public. Le pilotage sur les contrats de recherche n'est plus entre les mains des organismes de recherche ou l'Université, celui-ci se trouve ailleurs. Baisser la dotation de l'Etat revient à orienter le modèle économique de l'Université. On parle beaucoup de faire des économies mais à quel prix. Elle ne peut se satisfaire de voir présenter un bilan budgétaire équilibré sans en entrevoir les conséquences. Il faut certes parler de solidarité mais quand il s'agit d'accueillir tous les étudiants, de monter des contrats de recherche, c'est souvent au prix et au détriment du travail des personnels. Elle estime que cet aspect-là n'est pas abordé, les dossiers mais aussi le contenu du travail voir même la façon de le réaliser, ont changé. Il y a une quantité de personnels précaires aux côtés des chercheurs, ce qui représente une réelle angoisse. Ce modèle économique, elle ne le soutient pas.

MME ISHOW tient à saluer tous les efforts accomplis par l'équipe présidentielle. Elle se souvient qu'au début du mandat, tous les administrateurs étaient atterrés de voir la situation de l'établissement, avec beaucoup d'angoisses et de questionnements. Finalement la situation a été rétablie même si elle demeure fragile, dans la confiance de chacun. Elle s'estimait dubitative de voir des résultats positifs annoncés au bout de deux années. Ce résultat est le fruit d'un travail collectif qui nécessitait aussi de voir certains postes qui ont pu être démultipliés dans des situations un peu plus confortables. Dans des situations de crise, on est contraint et en même temps invité finalement à revoir des aspects qui n'étaient pas forcément indispensables. Actuellement la gestion se fait avec l'essentiel, sans le superflu, mais elle souhaite souligner qu'il faut conserver et protéger l'essentiel, car

certaines postes stratégiques, comme le soulignait **MME CARON**, avec des personnels précaires, peuvent entraîner parfois une chute du dynamisme en recherche, du dynamisme humain notamment avec un impact fort sur le développement de la formation continue.

MME SAMI constate que les administrateurs s'accordent tous sur un même point : au fur et à mesure que l'établissement cherche l'équilibre budgétaire et qu'il s'en approche, d'un autre côté les dotations qui sont dues à l'établissement diminuent de plus en plus, voire même n'arrivent pas. Elle a le sentiment depuis le début de son mandat, de voir un certain nombre de résultat, mais en contrepartie, des problèmes s'y ajoutent au fur et à mesure, comme la diminution de la dotation ou la non compensation du GVT. Courir après cet équilibre budgétaire reste un mirage. Elle s'estime en droit de s'interroger sur ce qui se cache derrière le fait que les universités ont de moins en moins de financements depuis quelques années malgré le fait qu'elles font de plus en plus d'efforts et qu'elles essayent de trouver des solutions quelquefois difficiles sur le plan humain notamment. Il faut redire que les missions de l'Université sont la formation, la recherche et l'innovation mais ce n'est pas que ça. Il faut dire haut et fort que l'université ne vit pas en autarcie, a des missions de service public, mais aussi une mission sociale. Sans remettre en question les efforts qui sont faits collectivement par l'établissement, elle a le sentiment mitigé que quelque chose se cache derrière.

LE PRÉSIDENT souligne que collectivement l'établissement tout entier a fait des efforts sans précédents, ce qui porte ses fruits. Il estime que ce n'est pas le modèle économique seul qui doit être revu mais il faut revoir notamment la place de l'Université au cœur de la société, pour voir les enjeux économiques, les enjeux sociaux, comme le rôle de l'Université en tant qu'ascenseur social. Il n'y a pas que la partie économique, même si il comprend que le cœur du débat repose dessus, il veut être acteur en interne et collectivement.

M.BARBU souligne que les comptes globaux de l'Université sont des comptes consolidés, à la fois de l'Université mais aussi de la SAS Capacités, avec un résultat cette année d'environ 300.000 €, pour un fonds de roulement d'1.2 millions €, et de la Fondation de Projets.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 22 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions, le compte financier 2014 de l'Université de Nantes ainsi que les comptes consolidés 2014 de l'Université de Nantes, de sa filiale CAPACITÉS et de la Fondation de Projets ; et approuve à l'unanimité avec 29 voix pour, l'affectation aux réserves du résultat de l'exercice 2014 (6 004 762.79 €). L'augmentation des réserves découlant de ces affectations est en conséquence de 6 004 762,79 €.

POINT 11.1 : APPROBATION DES MODIFICATIONS DES FONCTIONS OUVRANT DROIT A LA NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE (NBI) A COMPTER DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2015/2016 (APRES EXAMEN PAR LA CPCA ET AVIS DU CTE)

M.BERNOUSSI présente l'actualisation de la liste ouvrant droit à la Nouvelle Bonification Indiciaire au 1^{er} septembre 2015. Il précise que le Comité Technique d'Etablissement s'est abstenu à l'unanimité.

En l'absence d'interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 17 voix pour et 9 abstentions, les modifications des fonctions ouvrant droit à la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) à compter de l'année universitaire 2015/2016.

POINT 11.2 : APPROBATION DES MODIFICATIONS DES FONCTIONS OUVRANT DROIT A LA PRIME DE FONCTIONS ET DE RESULTATS (PFR) A COMPTER DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2015/2016 (APRES EXAMEN PAR LA CPCA ET AVIS DU CTE)

M.BERNOUSSI présente l'actualisation de la liste ouvrant droit à la Prime de Fonctions et de Résultats au 1^{er} septembre 2015.

M.BROCHARD explique qu'il est opposé à cette prime, et sera opposé aussi au nouveau système RIFSEEP qui le remplacera dans quelques mois.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 15 voix pour, 9 voix contre et 2 abstentions, les modifications des fonctions ouvrant droit à la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR) à compter de l'année universitaire 2015/2016.

POINT 12 : BILAN DES MISSIONS INVITES 2014

M. BERNOUSSI rappelle le groupe de travail qui comprenait des administrateurs et des Directeurs de Composantes et qui a travaillé sur la révision du modèle des Missions Invités. Dans le modèle précédent, un chercheur invité était recruté sur un poste avec des démarches au sein de la Composante puis du Laboratoire, pour remonter enfin au Conseil d'Administration restreint qui se prononçait sur le recrutement. Parfois les délais étant très longs, le chercheur était reparti avant que son recrutement ne soit validé. Le principe de base voté par le Conseil d'Administration, était d'aller vers plus de simplification, en calculant une enveloppe sur la base de 130€ d'indemnisation journalière, de l'octroyer aux Directeurs de Composantes qui de ce fait recrutent non comme un enseignant invité mais comme une mission.

M. BERNOUSSI présente le bilan global de 173.950€ pour 66 enseignants-chercheurs, qui viennent de Chine pour la plupart. 24 pays dont 11 européens y ont participé. Le bilan qualitatif fait ressortir plus de souplesse pour les Composantes et plus de facilité à gérer pour les enseignants invités. L'objectif était d'ouvrir ce dispositif aux Composantes qui ne l'utilisaient pas auparavant.

POINT 13 : APPROBATION DE DEMANDES DE CREATION ET DE MODIFICATIONS DE MAQUETTES LICENCE, MASTER ET DOCTORAT (APRES AVIS DE LA CFVU ET EXAMEN PAR LA CPCPA)

M. AVERTY présente la demande de création de la Licence Professionnelle spécialité « métrologie chimique et nucléaire » présentée par l'UFR de Sciences. Il s'agit d'une demande de création d'une licence uniquement en alternance en contrat de professionnalisation, qui n'engendrera pas de coûts supplémentaires. Elle a pour objectif de former des chimistes spécialisés dans la métrologie et les techniques analytiques dans un contexte tourné vers le nucléaire. Le Conseil de gestion de l'UFR de Sciences et la CFVU ont donné un avis favorable.

MME OBLE souhaite savoir s'il y a une liste d'entreprises susceptibles d'accueillir les étudiants. **M. AVERTY** précise qu'il y a une liste des entreprises qui ont donné un avis favorable ainsi qu'une enquête auprès des entreprises pour connaître leur intérêt, dans le dossier.

MME ISHOW cautionne l'établissement de formation de licence 3 professionnelle notamment pour des étudiants qui ne souhaiteraient pas poursuivre en master ou en doctorat. Ceci leur permet de disposer d'un diplôme qu'ils pourront monnayer, c'est-à-dire qui leur permettent de trouver un emploi à l'issue de la faculté. Cette formation de licence 3 doit s'articuler avec les formations déjà dispensées dans le domaine. En tant que membre du département Chimie, elle regrette que cette formation se soit établie de manière déconnectée des autres formations déjà présentes. Le fait de ne pas discuter en concertation avec l'ensemble des acteurs peut porter préjudice à d'autres formations déjà existantes, sur la dynamique d'ensemble et sur la stratégie et la projection. En tant que membre de l'Université, elle souhaite avant tout l'excellence des formations qui s'appuie sur un volant d'industriels, sur des enseignants qui sont prêts à s'investir totalement et toujours en communication avec les uns ou les autres. Ceci doit servir de modèle pour la suite et non pas les intérêts de quelques-uns qui continueraient à s'individualiser. **M. AVERTY** informe que ce n'est pas le rôle de la CFVU que de regarder cet aspect, puisque le dossier est déjà passé en Conseil d'UFR et où le débat doit avoir lieu.

MME SAMI précise, indépendamment de ce qu'elle pense de cette formation, que le Conseil du département de chimie en a débattu et a donné un avis favorable ainsi que le Conseil de gestion de l'UFR.

En l'absence d'interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 23 voix pour et 4 abstentions, la demande de création de maquettes de Licence, Master et Doctorat présentée par l'UFR de Sciences.

M. AVERTY présente les modifications dans les maquettes, présentées par l'UFR d'Histoire. Le Conseil de gestion de l'UFR et la CFVU ont donné un avis favorable.

Le Conseil d'Administration approuve avec 26 voix pour et 1 voix contre, la demande de modification de maquettes de Licence, Master et Doctorat présentée par l'UFR d'Histoire, Histoire de l'art et Archéologie.

POINT 14 : PRESENTATION DE LA REPARTITION DU FONDS DE SOLIDARITE ET DE DEVELOPPEMENT DES INITIATIVES ETUDIANTES 2015 (APRES AVIS DE LA CFVU)

M.BERNOUSSI rappelle les trois grands objectifs du FSDIE : apporter une aide sociale aux étudiants, encourager le développement des initiatives étudiantes et améliorer les conditions de vie des étudiants sur le Campus. La répartition votée par le Conseil d'Administration était de 40.000 € pour l'aide sociale d'urgence, le reste pour les initiatives étudiantes qui se répartit en trois volets investissement et amélioration de la vie dans les campus, un volet déconcentré au niveau des Composantes et un centralisé au niveau de l'Université. S'agissant de l'aide sociale d'urgence, il y a une convention avec le CROUS, elle est versée en deux fois. Pour le FSDIE décentralisé réparti au niveau des Composantes, il y a une enveloppe de 73.710 €. Pour le FSDIE centralisé, il y a une enveloppe de 58.890 €, avec quatre commissions qui se réunissent dans l'année, en février, avril, juin et novembre.

M.RUAULT revient sur la distinction centralisé-décentralisé, qui selon lui devait disparaître. **LE PRESIDENT** précise qu'il y a la présentation d'un côté et les pistes de réflexion de l'autre. Il y a eu une discussion avec le Vice-président et le Conseiller Etudiant qui avancent sur leur feuille de route par rapport à un certain nombre de projets dont celui-ci. Il s'agit de simplifier le fonctionnement et faire en sorte qu'il n'y ait pas de retards dans les dossiers. **M.DOUROUZE** confirme que le but est de simplifier la procédure à la fois pour les étudiants qui n'auront pas à se soucier de savoir, s'il s'agit ou non d'une demande de fonds centralisée et aussi simplifier le travail des services de la Direction de la Vie Etudiante et des référents FSDIE qui se trouvent au sein des Composantes.

MME SAMI souligne qu'au sein de sa Composante, les sujets et projets portés dans ce cadre, sont traités au fur et à mesure qu'ils arrivent et elle pense que seulement quatre réunions dans l'année ne seront pas suffisantes. Elle demande qu'il y ait suffisamment de souplesse. Sur les 40.000 € du volet aide sociale, elle souhaite savoir ce qui a été consommé. Elle s'interroge sur le montant de l'aide sociale qui serait pertinent pour aider la majeure partie des étudiants qui sont vraiment en difficulté. Les 40.000€ sont quantités négligeables au vu du nombre important d'étudiants en difficulté. **M.BERNOUSSI** souligne que ce n'est pas facile de savoir le montant qui serait nécessaire, mais il garantit que tous les étudiants qui passent par une démarche sociale, bénéficient de cette aide lors de la Commission. **MME BELLEIL** informe que l'ensemble des 40.000 € a été versé en 2014 avec un reliquat de l'an passé et elle rappelle que l'enveloppe FSDIE sert à abonder le Fonds National d'Aide d'Urgence (FNAU) du CROUS et qui sert à compléter l'aide pour les étudiants qui seraient hors critères FNAU.

M.RUAULT souligne qu'il a été aussi élu au CROUS et qu'à ce titre, il a participé à plusieurs commissions du FNAU, et que le CROUS de Nantes n'a jamais manqué de crédits FNAU et qu'il en restait toujours en fin d'année. Donner plus au FNAU ne serait pas forcément pertinent selon lui.

MME LALLEMENT souhaite savoir si les étudiants ont conscience de l'existence de ce Fonds. **MME SAMI** explique avoir été confrontée en tant qu'enseignante, au cas d'un étudiant qui a abandonné son CAPES alors même qu'il avait eu la partie écrite pour des problèmes financiers. Elle s'est aperçu que l'étudiant n'avait aucune connaissance de cette aide d'urgence. **M.DOUROUZE** estime qu'il y a un travail important à faire, sur le plan de la communication de l'existence de ce type d'aide. Il rappelle cependant que le dépôt d'une demande de secours FNAU ne peut se faire que par une assistante sociale. **M.BERNOUSSI** témoigne du dévouement et de l'efficacité des assistantes sociales.

MME DRONNEAU pense que ce serait l'occasion d'inviter le CROUS lors d'un prochain Conseil d'Administration car il s'agit d'un acteur de la communauté universitaire et ceci permettrait d'avoir des chiffres précis sur le nombre d'étudiants qui bénéficient d'une aide de secours. **M.BERNOUSSI** précise qu'un représentant du CROUS siège en CFVU.

M.LELOUREC pense que le problème n'est pas de faire connaître cette aide, mais de faire connaître l'existence des services sociaux, qui sont le plus à même d'aiguiller les étudiants vers cette aide. Lors des réunions de rentrée, il faut inciter les étudiants à ne pas hésiter en cas de difficultés à avoir recours aux services de l'assistante sociale. **MME LE FICHANT** précise que le SUMPPS est présent lors des réunions de rentrée de chaque Composante. **MME LALLEMENT** estime que lors de

ces réunions, il y a beaucoup trop d'informations en même temps, que les étudiants ne retiennent pas. Il faut trouver un moyen de mettre à disposition ces informations d'aide en continu. Dans toutes les universités, le SUMPPS est méconnu et n'a pas de renommée auprès des étudiants.

POINT 15 : INFORMATION SUR LES EFFECTIFS ETUDIANTS 2014/2015

M.AVERTY présente le recueil des effectifs avec une partie générale qui sera corrigée ultérieurement car il y a quelques chiffres incohérents. Il a ajouté cette année, un focus sur les effectifs des nouveaux bacheliers, sujet qui entre dans les problématiques d'orientation à l'Université, notamment avec les bacs professionnels et technologiques. Ainsi il a été repris bac par bac l'orientation de ces étudiants. De plus, cette année les DUT ont été séparés en industriels d'un côté et tertiaires de l'autre. En regardant la provenance des étudiants, il faut souligner que les bacheliers des filières technologiques sont très peu représentés dans le secteur industriel à l'Université, soit car ils ont eu d'autres débouchés, soit qu'ils sont en situation d'arrêt d'études. **MME OBLE** précise qu'ils sont peut-être aussi dans un sentiment d'échec par rapport à la poursuite de leur cursus dans l'enseignement supérieur. Il y en a beaucoup plus dans le secteur tertiaire. **M.AVERTY** s'interroge sur le nombre de bacheliers technologiques qui s'orientent vers le secteur art et lettres, en pointant la mauvaise orientation de ces étudiants.

LE PRESIDENT et **M.AVERTY** remercient la Direction des Etudes et de la Vie Universitaire pour ces nouvelles données qui sont un véritable outil d'analyse et de prospective.

M.AVERTY souligne que les chiffres sont à corriger notamment sur l'ESPE qui voit son nombre d'inscriptions augmenter, dû au fait que les inscriptions se font cette année à l'ESPE alors que les années précédentes, en dehors du premier degré, elles se faisaient dans les Composantes. Il y a des Composantes qui connaissent des diminutions, comme l'UFR d'Odontologie ou encore la Faculté de Langues et Cultures Etrangères, qui voit ses master 2 inscrits à l'ESPE. Il faut remarquer l'augmentation des effectifs sur l'UFR d'Histoire avec environ 15% de plus d'étudiants.

M.AVERTY souligne que l'Université de Nantes est passée du cinquième au sixième rang national, dû au fait du regroupement des universités de Bordeaux. Certaines universités étaient sur une dynamique de baisse des effectifs en 2013/2014, ce qui contraste au niveau national avec les évolutions des autres universités. Au niveau local, il y a une augmentation à Angers de l'ordre de 4% et une baisse au Mans de l'ordre de 1%.

MME DRONNEAU fait une remarque sur les indicateurs notamment sur les pourcentages, qu'il faut toujours mettre en perspective derrière. Là, concrètement, les chiffres sont importants car accueillir 43 étudiants de plus se révèle différent à gérer selon la taille de la Composante. **M.AVERTY** souligne aussi que la difficulté se situe non seulement en termes d'accueil mais aussi en termes d'encadrement.

M.KERBOURC'H remercie pour ces statistiques sur les origines des baccalauréats et sur leur répartition par filières. Il informe que dans sa Composante, ces statistiques sont déjà faites et il se propose de les communiquer si besoin, et elles sont publiées sur le site internet de l'UFR, afin que les nouveaux bacheliers soient bien informés de leur chance de réussite. **M.AVERTY** souligne que ce travail se fait en lien avec les lycées car si l'Université doit accueillir tous les étudiants, il faut leur donner toutes les chances de réussir. La filière STAPS a mis en place des moyens statistiques non pas pour interdire à un étudiant de postuler mais de lui faire prendre conscience des chances qu'il a.

M.RANSON remercie pour la présentation très intéressante avec les différents baccalauréats qui permet de voir les différents bacheliers dans les différentes filières. Il souhaite faire remarquer que l'an prochain les chiffres, qui sont donnés pour les taux de réussite des différents bacheliers dans les diverses filières, ne doivent pas être une porte ouverte vers la systématisation dans les prérequis, comme ce peut être le cas en Psychologie où certains bacheliers, sous prétexte qu'ils viennent de baccalauréats technologiques ou professionnels, sont recalés. S'agissant de l'augmentation des effectifs, notamment au sein de la Composante Histoire, il souligne qu'en tant qu'utilisateur de cette celle-ci, il confirme que les inquiétudes pour l'année prochaine sont grandissantes, étant donné qu'il y a déjà une sur-occupation de l'espace et de la capacité des salles de cours. Dans le cadre du Nouveau Tertre, il va y avoir de nombreuses salles en rénovation, et ceci va poser problème pendant les années à venir. **M.BERNOUSSI** rappelle que le plan Nouveau Tertre est abordé avec les Directeurs de Composante et en lien étroit avec eux. Il reconnaît avoir été très vite alerté par ce point-là notamment en Histoire.

MME SAMI souhaiterait avoir les pourcentages, très intéressants au demeurant, non pas sur une année de réussite, mais sur deux. Ce n'est selon elle, pas du ressort des services centraux mais il suffirait que chaque Composante fasse le travail à son niveau. Elle estime qu'il faut communiquer non pas quand les bacheliers de bac professionnel arrivent au sein des Composantes, mais de manière plus générale et bien en amont afin qu'ils sachent exactement vers quels métiers mènent les filières. Le problème se pose au sein des universités de façon criante mais pas seulement. Il y a des collèges où les élèves sont envoyés dans des voies de garage sans vraiment le savoir. S'ils n'ont pas la chance d'avoir des gens autour qui le savent et qui peuvent les aider, ces élèves sont démunis. Le problème de l'orientation au collège et au lycée est un problème très important.

MME OBLE souhaite savoir si une analyse a été faite sur l'augmentation du nombre d'étudiant à l'Université de Nantes. **LE PRÉSIDENT** souligne que l'Université a une meilleure lisibilité sur son territoire, et fait remarquer que depuis trois années, la place de l'Université a complètement changé auprès des partenaires. Il y a aussi des étudiants qui voient les différentes formations et les filières avec des coûts bien moindres que ce qui se fait par ailleurs. En France, ce qui se développe le plus à l'heure actuelle, ce sont les formations privées. L'attractivité de l'établissement est avérée, ce qui souligne que désormais l'Université fait partie du débat public. Les formations sont bien plus lisibles. Enfin **LE PRÉSIDENT** souligne que la démographie est assez forte dans la Région ce qui peut aussi expliquer l'augmentation. **MME OBLE** souligne que se pose alors le problème de la réussite de tous ces étudiants et surtout de leur insertion. Elle fait remarquer qu'il y a eu une modification des programmes des collèges notamment en technologie, qui fait que le niveau en sciences est très élevé. **M.AVERTY** souligne qu'effectivement la réforme des bacs technologiques fait qu'un étudiant qui a un bac technologique peut sans problème venir à l'Université, mais en faculté de Sciences plus qu'en Lettres selon lui.

MME CARON revient sur l'évolution LMD et remarque que le niveau Licence est un couperet. Dans l'évolution des effectifs, il ne faut pas oublier la question des Master et des Doctorats, où il y a une relative hétérogénéité. En proportion les Doctorats stagnent par rapport à la Licence et au Master. Il est intéressant de voir que ce sont les Doctorats de sciences et technologie et santé qui augmentent. **M.AVERTY** souligne que les effectifs en Master vont remonter, car le calcul est simple au vu de l'année dernière où il y a eu une augmentation des Licences.

M.POUZAINT estime que le travail de réflexion sur les baccalauréats ne peut être mené tout seul. Il y a un continuum de bac - 3 à bac + 3, et le travail doit être mené conjointement avec les établissements scolaires. Il faut aussi tenir compte de l'évolution des publics, de l'évolution des formations. Il ne s'agit pas d'un système coercitif, il faut encore que les bacheliers technologiques aient envie de venir. Il faut aussi porter un message aux établissements pour les informer du travail d'investissement des élèves et des étudiants pour mener à bien leur formation. Cet élément est fondamental et rejoint les problèmes socio-économiques. Au sein de l'IUT de Nantes ont été mises en place des opérations de tutorat. Lorsque l'on regarde le dossier scolaire d'un étudiant qui rentre à l'Université et l'évolution de celui-ci au bout d'un an, on s'aperçoit que la question du travail personnel et de l'investissement dans les études est posée.

POINT 16 : APPROBATION DE TARIFS, DONS ET SUBVENTIONS (APRES EXAMEN PAR LA CPCA)

M.BERNOUSSI présente les tarifs.

MME OBLE souhaite un éclaircissement sur les différents statuts : demandeur d'emploi, demandeur d'emploi en formation continue, stagiaire en formation continue, reprise d'études et entreprises salariés en formation continue. **M.BERNOUSSI** informe qu'il s'agit uniquement de formation continue et reconnaît qu'il y a un travail de simplification sur ces tableaux, à faire afin d'avoir une vraie lisibilité.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 20 voix pour et 4 abstentions, les tarifs.

POINT 17 : RENDU-COMPTÉ DES CONVENTIONS, MARCHES ET CONTRATS SIGNÉS PAR LE PRÉSIDENT EN 2014

M.BERNOUSSI présente le rendu-compte. Il y a deux types de conventions : les conventions signées au sein des Composantes par les Directeurs de Composante en fonction de la délégation

accordée par le **PRESIDENT** et des conventions signées par le **PRESIDENT** et instruite en centrale. Les partenaires sont de diverses natures : privés, associations, institutionnels. Sur l'ensemble des conventions signées, il y a différents types de conventions de formation continue, du domaine public, de la communication, la formation ou encore la propriété intellectuelle.

Il y a eu 382 accords internationaux conclus en 2014, dont la majeure partie est européenne.

En matière de contrats de recherche, la répartition par domaine montre que le domaine biologie et santé apporte la plus grande masse de contrats, suivi par les sciences et technologie. S'agissant des financeurs, il y a en premier lieu le Ministère, puis les collectivités territoriales et les organismes publics.

S'agissant des marchés publics, la typologie par fourniture montre que le premier poste concerne les services suivis de près par les travaux. L'essentiel des fournisseurs provient des Pays de la Loire, ce qui souligne que l'Université de Nantes est un grand acteur qui fait vivre les PME locales.

LE PRESIDENT et **M.BERNOUSSI** remercie la Direction des Affaires Juridiques pour la clarté de la présentation. **LE PRESIDENT** tient à souligner que chaque convention est instruite au vu de la réglementation, des aspects juridiques, de la cohérence avec d'autres conventions. Il souligne qu'il signe 1,3 convention par jour ce qui représente un travail considérable pour les services.

MME CARON souhaite savoir à quoi correspond la ligne « IDEX PIA2 » pour un montant de 433.000 €. **LE PRESIDENT** informe que l'Université a avancé pour l'ensemble des établissements la prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, les autres établissements rembourseront la prestation.

M.KERBOURC'H souhaite souligner l'excellent accompagnement des services centraux dans la rédaction des conventions, qui sont de ce fait très sécurisées et très bien rédigées. **LE PRESIDENT** remercie pour cette remarque et s'y associe.

MME SAMI s'interroge sur la durée (un mois) d'une convention signée avec le Conseil Régional des Notaires d'un montant de 32.974 €. **M.KERBOURC'H** précise qu'elle concerne la licence professionnelle « métiers du notariat » qui se déroule sur toute l'année et qu'il s'agit d'une recette et non d'une dépense. **MME TEXIER** souligne qu'il s'agit de la date de signature et non de la durée. Une erreur s'est glissée dans le tableau et il s'agit bien d'une recette. **MME SAMI** s'interroge aussi sur une dépense de 9975 €, intitulée Unitech, acte de cession d'action. **M.POUZAIN** précise que l'association Unitech était actionnaire de Capacités, via Synervia. Unitech et Synervia ayant disparue, cette convention doit solder cette opération.

POINT 18 : QUESTIONS DIVERSES

- **M.LELOUREC** souhaite des précisions sur le français comme langue utilisée dans les activités universitaires. Dans la Constitution française, il est noté que la langue de la république est le français. Il précise avoir été saisi par une personne qui estime que ce principe n'est pas respecté, car son laboratoire lui impose que les projets de recherche susceptibles d'être financés soient rédigés en anglais. Il demande que **LE PRESIDENT** rappelle la loi de façon préventive aux Composantes et laboratoires. Ceci ne fait nullement obstacle à ce que l'anglais soit la langue scientifique utilisée dans les échanges, sous réserve que les personnels soient accompagnés pour les traductions.
- **M.RUAULT** souhaite savoir si le retard dans l'adoption des statuts de l'UBL met en péril le projet d'IDEX. **LE PRESIDENT** précise que non dès lors que les établissements qui sont les plus porteurs et les plus majeurs en termes de recherche, dans ce projet, ont approuvé les statuts. L'échelonnement des approbations des statuts par les 27 membres peut aller jusqu'en juin 2015.

En l'absence de questions, **LE PRÉSIDENT** lève la séance à 12 h 35.

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ


Olivier LABOUX